

# Nouveliste

## VALAISAN

SERVICE DE PUBLICITÉ : PUBLICITAS S. A., SION  
Téléphone (027) 2 12 36  
et toutes les agences de PUBLICITAS S.A.

TARIF DE LA PUBLICITÉ  
Annonces . . . . . 14 ct. le mm.  
Réclames . . . . . 35 ct. le mm.  
Mortuaires . . . . . 30 ct. le mm.  
Majoration de 20 % pour tout emplacement exigé par le client. (Réclames 1re page 25 %)  
Tirage contrôlé par la FRP

PRIX DES ABONNEMENTS POUR LA SUISSE

	1 an	6 mois	3 mois
Sans Bulletin officiel . . . . .	32.—	16.50	9.—
Avec Bulletin officiel . . . . .	40.—	21.—	11.50

Etranger : Demander le tarif

REDACTION ET ABONNEMENTS :

St-Maurice Tél. (025) 3 65 61 - 62  
Sion » (027) 2 31 51 - 52  
Martigny » (026) 6 18 86 C. c. p. II c 274

JOURNAL D'OPINION ET D'INFORMATION FONDÉ EN 1902  
PREMIER QUOTIDIEN DU MATIN DE LA VALLÉE DU RHONE

### Tu n'as pas le droit de me couper en deux...

L'année dernière, dans les grandes villes de l'Allemagne de Conrad Adenauer, comme aussi dans certains centres importants de Suisse allemande, rapporte Mgr Schaller dans un remarquable article du « Pays », on pouvait voir de grandes affiches représentant un enfant coupé en deux, dans le sens de la longueur, des pieds à la tête, avec ce cri d'angoisse terrible de l'enfant à l'adresse de son père et de sa mère :

— Tu n'as pas le droit de me couper en deux !

Ce cri d'angoisse terrible voulait simplement être une protestation véhémentement contre le divorce dont l'enfant est incontestablement la victime la plus lamentable et la plus malheureuse.

Témoin ce cas tragique — cas typique qui pourrait se renouveler cent mille fois, note Mgr Schaller — du petit Pierre B. qui, vêtu de sa chemise et de son petit pantalon et chaussé de pantoufles se sauve d'un orphelinat où, pourtant, il était l'objet de soins maternels, arrive sur une place publique, aborde le chauffeur d'un camion qui va partir vers la cité où l'enfant est né :

— Je voudrais tant aller voir ma maman ; prenez-moi avec vous, s'il vous plaît !

Le chauffeur le prend et démarre. On arrive à la ville en question. L'enfant descend du camion en ayant à peine le temps de dire merci à son bienfaiteur et court chez sa maman.

Hélas ! maman est, depuis quelque temps déjà, la femme d'un autre et partie dans une autre ville !

Le pauvre gosse secoue désespérément la porte de cette maison qui fut sa maison.

Sur le seuil apparaît enfin une autre « maman » qui explique au petit gars :

— Retourne à l'orphelinat. Tu sais bien que papa ne te veut pas ici !

L'enfant est ramené à l'orphelinat, d'où à quatre reprises il s'enfuit pour tenter de retrouver la maison de son bonheur.

Hélas ! il est refoulé de partout... il est un témoin trop gênant !

Lui n'arrive pas à comprendre... comme écartelé par l'amour qu'il ressent pour son père comme pour sa mère, on comprend que, dans un amer sanglot, il dise à l'un comme à l'autre :

— Tu n'as pas le droit de me couper en deux !

Hélas ! quelle armée de pauvres gosses peuvent lancer à leurs parents divorcés la même apostrophe !

L'Office fédéral de statistique nous indique que, pendant l'année 1957, le divorce a été prononcé, par les tribunaux, pour 4545 mariages contre 4293 pendant l'année précédente.

Le plus grand nombre de ces divorces ont été enregistrés dans les villes les plus importantes. Telle d'entre elles compte jusqu'à 18 divorces pour 100 mariages.

Selon un calcul approximatif, la Suisse présente de cette manière le chiffre effrayant de cent à cent vingt mille orphelins de divorcés de un à vingt ans !

Que ne peut-on, dit encore Mgr Schaller, rassembler ces cent vingt mille orphelins sur quelque place publique pour les entendre crier le mal que leur font leurs parents par la rupture de leur mariage !

Non seulement pour crier le mal que leur font leurs parents, mais aus-

si pour protester contre un code civil, d'inspiration laïque, qui autorise le divorce d'une manière proprement déconcertante.

Me Aloys Theytaz l'a souligné ici même dans un de ses excellents articles.

Le Code civil suisse, a-t-il noté, a inscrit le divorce avant les effets généraux du mariage, avant les régimes matrimoniaux, la filiation et la famille.

C'est comme si le législateur s'était empressé, après avoir arrêté la procédure du mariage et les conditions dans lesquelles il pouvait être célébré, de lui donner toutes les portes de sortie. Celle où se précipite le flot des candidats au divorce est bien large, et c'est là que se constate le plus fort débit. La loi dit en effet, en son article 142e, que « chacun des époux peut demander le divorce lorsque le lien conjugal est si profondément atteint que la vie commune est devenue insupportable. »

Devant de telles facilités accordées par la loi, les ménages plus ou moins démunis n'hésiteront pas à recourir au divorce s'ils ne croient pas à l'institution divine du mariage et à son caractère indissoluble.

De même que l'engagement a été lié par le consentement des époux,

de même la décision de la rupture dépend pratiquement d'eux seuls.

Ainsi le veut une loi civile n'exigeant qu'à peine plus de rigueur pour la dissolution du mariage que pour la résolution d'autres contrats.

Lorsque les tribunaux manifestent quelque rigueur à prononcer le divorce, réagissant en cela contre les effets désastreux d'une loi civile oublieuse des droits divins, il se trouve immédiatement des juristes pour protester. L'un d'eux, il n'y a pas si longtemps, publiait même, à Lausanne, une brochure intitulée : **Le droit au divorce !**

Cette brochure n'est que l'apologie de la revendication, de la prétention à utiliser toutes les possibilités juridiques mises à la disposition des plaideurs.

Mais, en faisant fi des lois divines, comme toujours on aboutit aux pires désastres.

En légalisant le divorce, notre Code civil favorise l'infidélité, le parjure, l'adultère et il jette sur la rue de cent à deux mille orphelins dont nous ne pouvons taire le cri d'angoisse qui monte de leur poitrine à l'adresse de leur père et de leur mère :

— Tu n'as pas le droit de me couper en deux !

### Revue DE LA PRESSE

#### De Gaulle parie (suite)

Les remous provoqués par la déclaration du 16 septembre par le général De Gaulle au sujet de l'Algérie n'ont pas cessé. Les dangers de son pari n'échappent à personne : si je citais tous les articles parus dans la presse française les signalant, je pourrais les grouper sous un même titre, naguère cher à l'ancien sénateur Debré, « Le Courrier de la colère ».

Pourtant, il est intéressant de connaître le point de vue du comte de Paris, prétendant, aux chances grandissantes, au trône de France.

C'est ainsi qu'il écrit, dans son « Bulletin d'information » :

Et puis le général De Gaulle a raison parce que, comme il l'a dit lui-même à Alger, « on ne fait rien de grand sans un grand mouvement d'âme » et qu'un grand mouvement d'âme exige un minimum de bien-être : il est vrai que la France était seule capable de dépenser 300 milliards par an pour « traiter un problème humain », distribuer des terres, créer des emplois, accueillir en deux ans, et, en pleine guerre, 300,000 enfants de plus dans les écoles, entreprendre, grâce au pétrole et au gaz, la transformation d'une terre inculte en un pays prospère et productif ; il reste, cependant, que les populations, doublant tous les vingt ans, « végètent dans une misère qui est comme leur nature ». Or un miséreux ne peut pas être un vrai citoyen. On a trop peu dit que le délai de quatre années au maximum après le retour effectif de la paix n'avait pas seulement pour objet de créer les conditions politiques d'un libre choix, mais aussi de permettre un effort de mise en valeur économique et de développement social assez vaste pour dégager des élites et transformer des « clochards » en électeurs.

C'est l'évidence même.

#### La presse belge et les fiançailles du roi Baudoin

On se souviendra que, peu après la décision du roi Léopold, il fut dit que celui-ci avait, depuis un certain temps déjà, l'intention de quitter Laeken. Et...

C'est par ces mots que commença un commentaire sur de prochaines fiançailles, par le journal « La Cité » (Bruxelles).

Et, à l'époque, on ajouta même que ce désir était justifié par la volonté de

laisser le château royal libre pour le moment où le Roi viendrait à se marier.

Faut-il en conclure à l'imminence du mariage de Baudouin Ier ?

A l'heure où certaine presse étrangère, quand elle ne paraît pas vouloir les lui imposer, découvre partout des fiancées au Roi, on serait mal venu, en Belgique, d'imaginer que tous les voyages du Roi à l'étranger ont des raisons strictement matrimoniales.

On comprend toutefois que depuis qu'il a déclaré lui-même qu'il se marierait sans doute, l'opinion souhaite que ne tarde plus le moment où elle apprendra les fiançailles du Roi.

La « Cité » conclut que l'on comprend aussi que, mettant ensemble un certain nombre de faits et de déclarations, l'opinion publique pense que ce moment n'est pas très éloigné.

Cela indiquerait que le... protocole (lisons : certains ministres) n'afficherait plus d'hostilité ouverte envers l'épouse du père de Baudouin Ier et irait jusqu'à lui concéder enfin la place officielle à laquelle elle a droit.

Comme l'assure le quotidien bruxellois, à propos du mariage du jeune souverain, nous croyons bien qu'il en sera d'ailleurs ainsi.

Pierre Fontaines.

**FIANCÉES ! CHEZ VOUS**  
à domicile, choisissez  
**vosre TROUSSEAU**  
Demandez à voir notre collection  
**R. PERRIN, Trousseaux, St-Maurice**

**Où va Emile ?**

**POUR LES VENDANGES :**  
une seule adresse :  
**FABRIQUE DE SECATEURS ET COUTELLERIE**  
**U. LEYAT - SION**  
Grand-Pont Route du Rawyl  
AIGUISAGE - REPARATIONS

### Chronique du Tribunal fédéral L'obligation d'annoncer immédiatement un accident ayant causé des dégâts matériels

Un dimanche du mois d'août vers 19 heures, le chauffeur de taxi Z, qui roulait dans une rue de Zurich, est arrivé avec sa voiture contre une barrière limitant le passage des piétons en bordure de la chaussée, en y causant quelques dégâts. Après avoir ramassé les débris de verre d'un de ses phares qui étaient tombés sur la chaussée au moment du choc, il se rendit à la cabine téléphonique la plus proche, d'où il appela le responsable du service des rues pour le secteur où avait eu lieu l'accident. Comme il n'avait pas pu l'atteindre, il le rappela le lendemain matin et lui annonça le dommage qu'il avait causé. Celui-ci fut évalué à 130 francs.

L'autorité de police a infligé au chauffeur de taxi une amende de 50 fr. pour contravention à l'art. 36, al. 2 de la loi sur la circulation (LA). Mais le juge pénal de première instance leva ensuite cette amende et la direction de police de la ville de Zurich porta alors l'affaire devant le Tribunal fédéral.

Celui-ci a rappelé que le conducteur d'un véhicule automobile qui est impliqué dans un accident qui n'a causé que des dégâts matériels est, en vertu de l'art. 36, al. 2 LA, « tenu d'aviser immédiatement le lésé ou le poste de police le plus proche, en indiquant le lieu de son domicile ou de son séjour ». Le chauffeur Z. ne nie pas que, suivant cette prescription, il devait annoncer le dommage sans retard. Il soutient cependant qu'il a satisfait à ce devoir en cherchant quelques minutes après l'accident à prendre contact avec le responsable du service des rues et en annonçant effectivement le dommage à ce dernier le lendemain matin.

Il n'est d'ailleurs pas contesté qu' aussitôt après l'accident Z. s'est efforcé de signaler les dégâts au lésé, — soit, dans le cas particulier, la commune de Zurich, — en s'adressant à un fonctionnaire communal qu'il pouvait considérer comme compétent pour recevoir une telle annonce. La loi sur la circulation laisse au conducteur le choix de s'adresser en pareil cas soit au lésé, soit à la police. En revanche, elle ne lui laisse pas la liberté de décider quand il veut faire cette annonce. En effet, elle lui impose expressément de signaler immédiatement le dommage, c'est-à-dire aussi rapidement que

les circonstances le lui permettent. En cas d'absence du lésé, le conducteur ne peut donc pas attendre le moment où il pourra l'atteindre pour lui donner avis de l'accident, mais il doit alors, en pareil cas, s'adresser aussitôt au poste de police le plus proche. Cette question est réglée dans le même sens par la nouvelle loi sur la circulation (art. 51, al. 3).

Le chauffeur Z. ne déclara pas qu'après l'insuccès de son premier coup de téléphone, il aurait annoncé le dommage à la police, ou qu'il en aurait été empêché pour une raison sérieuse. En renvoyant sans motif valable cette annonce au lendemain, il a donc contrevenu à l'art. 36, al. 2 LA. Le fait que le dommage causé par le chauffeur Z. n'exigeait pas une réparation immédiate, ne change rien à la question. En effet, l'urgence de l'avis d'accident ne dépend pas de la nature ni de la gravité du dommage ; elle correspond au but même de l'art. 36, al. 2 LA. En effet dans les cas où des constatations s'imposent, ou bien sont demandées par le lésé, sur les causes, les circonstances ou les suites de l'accident, ou encore sur les personnes qui y sont impliquées, il est nécessaire que la police puisse intervenir le plus vite possible. Or la première condition de cela c'est évidemment l'annonce immédiate de l'accident et il n'appartient pas au conducteur de juger si l'on se trouve ou non dans un cas de ce genre. C'est pourquoi, il n'est pas possible de lui laisser décider du moment où il procédera à l'annonce du dommage.

Dans ces conditions, le Tribunal fédéral a jugé qu'en application de ces principes, le chauffeur Z. devait être condamné pour infraction à l'art. 36, al. 2 LA et qu'il appartiendrait au juge d'apprécier dans quelle mesure il pourrait éventuellement tenir compte du fait que Z. avait essayé immédiatement mais vainement d'annoncer l'accident à un représentant du lésé et qu'il l'avait fait effectivement et spontanément un peu plus tard, mais avant qu'il ait appris que la police était au courant de l'accident.

Ainsi, le Tribunal fédéral a admis le recours, et renvoyé la cause au juge de première instance pour nouveau jugement dans le sens des remarques formulées ci-dessus.

### 19<sup>e</sup> Congrès cantonal des JCVR à Sierre

Diverses modifications ont été apportées en dernière heure à cette manifestation du 4 octobre prochain à Sierre, dont voici le programme complet :

- 12.45 Place Beaulieu, rassemblement des sections.
- 13.30 Départ du cortège conduit par les Tambours Sierrois, la « Cécilia » d'Ardon, l'« Avenir » de Chamoson, l'« Espérance » de Charrat, la Fanfare des Jeunes de Conthey, la « Rosablanc » de Nendaz, la « Lyre » de Saillon.  
TRAJET : Place Beaulieu — Place des Ecoles.
- 14.00 Place des Ecoles : présentés par Me Roger Lovey, prendront la parole :  
MM. Maurice SALZMANN, Président de la Ville de Sierre ;  
Paul GERMANIER, Président des JCVR de Sierre ;  
Amédée ARLETTAZ, Président des JCVR ;  
Alfred VOUILLOZ, Président du Parti.
- Réception de la bannière cantonale.  
MM. Marius LAMPERT, conseiller d'Etat ;  
Paul de COURTEN, conseiller national ;  
René JACQUOD, conseiller national ;  
Roger BONVIN, conseiller national ;  
Félix CARRUZZO, directeur de l'Office Central et candidat au Conseil national ;  
Léo GUNTERN, député, candidat au Conseil des Etats.
- Productions des fanfares durant les intervalles.
- 17.00 Fin de la manifestation officielle - Début de la partie récréative et BAL.
- N.B. — Vu le nombre des discours prévus, les orateurs auront à cœur de limiter leurs exposés à 5 minutes environ.

# Encyclique « Grata Recordatio » sur la récitation du Chapelet

La troisième Encyclique de Sa Sainteté Jean XXIII, qui débute par les mots « GRATA RECORDATIO », a été publiée mardi 29 septembre au Vatican. Elle constitue un appel à la prière, et demande à tous les fidèles de réciter le chapelet, principalement pendant le mois d'octobre consacré à cette dévotion, pour que les hommes responsables du sort des peuples s'emploient à surmonter avec bonne volonté les obstacles qui se dressent sur le chemin de la justice, de la paix, de la liberté et de la charité. Elle demande également des prières pour les missions et l'extension du christianisme, pour le Synode du diocèse de Rome et le prochain Concile Œcuménique.

## La valeur et l'importance du Rosaire

Au début de ce document, Sa Sainteté Jean XXIII fait ressortir la valeur et l'importance de la pieuse pratique de la récitation du rosaire ou du chapelet, disant qu'elle constitue « une façon très excellente de prière méditée, constituée sous la forme d'une couronne mystique, où le « Notre Père », le « Je vous salue » et le « Gloire au Père » se mêlent à l'évocation des plus hauts mystères de la foi chrétienne ». Rappelant ensuite qu'il y aura bientôt un an que Pie XII est mort, le Souverain Pontife actuel demande de prier aussi bien pour ce Pape défunt que pour son successeur, qui perpétue l'héritage du troupeau mystique que, depuis saint Pierre, se transmettent les Souverains Pontifes.

« Il est une autre intention qui nous pousse à adresser les plus ardentes prières à Jésus-Christ par l'intercession de sa Mère très aimante, poursuit Jean XXIII, c'est que les hommes responsables des destinées des collectivités grandes et petites, dont les droits et les immenses richesses spirituelles doivent être scrupuleusement maintenus intacts, évaluent attentivement la grande tâche qui leur incombe à l'heure présente ».

Le Pape ajoute: « C'est pourquoi, nous prions le Seigneur que ces hommes s'efforcent de connaître à fond les causes qui sont à l'origine des conflits, afin de les surmonter avec bonne volonté. Qu'ils évaluent surtout le triste bilan de ruines et de dommages des conflits armés — que le Seigneur écarte de nous — et qu'ils ne placent aucun espoir en eux-mêmes, ni en des solutions purement politiques ou purement naturelles. Qu'ils adaptent la législation civile et sociale aux exigences réelles des hommes, sans oublier pour autant les lois éternelles qui viennent de Dieu et qui sont le fondement et le pivot de la vie civile elle-même. Qu'ils soient toujours soucieux des destinées surnaturelles de chaque homme, dont l'âme a été créée par Dieu pour qu'il puisse jouir de Lui éternellement ».

## LONDRES Nouveau lord-maire

Sir Edmund Stockdale, âgé de 56 ans, ancien agent de change, a été élu lord-maire de Londres, pour l'an prochain. Il succède à sir Harold Gillett. Sir Edmund Stockdale sera installé dans ses nouvelles fonctions en novembre, à l'occasion d'une cérémonie solennelle.

## Les victimes du typhon « Vera »

TOKIO. — 1799 morts, 1935 disparus et 8073 blessés, tels sont, selon les derniers renseignements officiels mais qui sont encore incomplets, le nombre des victimes du typhon « Vera » au Japon.

On pense que la plupart des personnes disparues ont été emportées par les eaux ou se trouvent ensevelies sous les décombres.

La partie sud du Nagoya, gros centre industriel comptant plus de 1 500 000 habitants, est encore sous les eaux, 3 jours après le passage du typhon. Environ 180 000 personnes attendent encore dans ce quartier l'arrivée de secours et d'équipes de sauvetage.

## Le Prix Sonneg au Docteur Schweitzer

COPENHAGUE. — Le docteur Albert Schweitzer a reçu mardi le prix Sonneg, d'une valeur de 10 000 couronnes, lors d'une cérémonie solennelle qui s'est déroulée à l'Université de Copenhague, en présence du premier ministre danois, M. Hans Christian Hansen. Cette importante distinction danoise est revenue au «docteur de la jungle», qui est âgé de 84 ans, en reconnaissance de son activité en Afrique équatoriale française. Dans son allocution de circonstance, le professeur Sørenholm, doyen de la faculté de théologie de l'Université de Copenhague a dit au Dr Schweitzer qu'il était un «saint» et un homme qui a consacré toute son existence à l'amour et à la vérité, traçant ainsi sa propre vie.

Le premier ministre Hansen a offert mardi soir un dîner en l'honneur du docteur Schweitzer. A cette occasion, il a remis à ce dernier une somme de 50 000 couronnes, prélevée sur le produit des recettes de la présentation au Danemark du film consacré à son activité en Afrique.

philosophiques et des attitudes pratiques absolument inconciliables avec la foi chrétienne », et il ajoute, au sujet de ces théories et de ces comportements: « Nous continuerons avec sérénité, avec précision et avec fermeté, à affirmer leur caractère inconciliable avec la foi ».

### Espoir

Jean XXIII continue avec des paroles pleines d'espoir: « Mais Dieu a fait que les hommes et les nations puissent se racheter. C'est pourquoi, nous avons confiance que, une fois que l'homme aura abandonné les postulats arides d'une pensée cristallisée et d'une action pénétrée de laïcisme et de matérialisme théorique ou pratique, il se pénétrera de plus en plus de la saine doctrine, dont l'expérience confirme chaque jour davantage la valeur et qu'il recherchera et appliquera les remèdes opportuns. Or, cette doctrine proclame que Dieu est l'auteur de la vie et de ses lois, qu'il est le protecteur et le gardien des droits et de la dignité de la personne humaine et que, par conséquent, Dieu est notre salut et notre rédemption ».

A aucun moment de l'Encyclique, on ne rencontre le mot de communisme. Et cependant, le Pape déclare: « Nos regards vont vers tous les continents, là où les peuples sont en mouvement vers des temps meilleurs ».

et où nous voyons un réveil d'énergies profondes, qui font espérer que les consciences voudront se vouer à la recherche du bien véritable de la société humaine. Pour que cet espoir se réalise de la façon la plus consolante, c'est-à-dire pour le triomphe du règne de la vérité et de la justice, de la paix et de la charité, nous désirons ardemment que tous nos enfants ne forment qu'une seule âme et qu'ils élèvent des prières ferventes par l'intercession de Notre Reine et Mère céleste pendant le mois d'octobre ».

### Le Concile Œcuménique

Après avoir fait plusieurs allusions aux nécessités de l'Évangélisation du monde et à la Journée missionnaire mondiale — que l'Église célèbre le troisième dimanche d'octobre — Sa Sainteté Jean XXIII indique que deux intentions lui tiennent particulièrement à cœur: d'une part, le succès du Synode du diocèse de Rome, et, d'autre part, « que le prochain Concile Œcuménique — auquel, dit-il en s'adressant aux Evêques, vous participerez en apportant vos conseils — puisse valoir à l'Église une affirmation si merveilleuse, que le vigoureux renouveau de toutes les vertus chrétiennes serve d'invitation et d'encouragement pour tous nos frères et fils qui sont séparés du Siège apostolique ».

La lettre Encyclique — qui est datée du 26 septembre 1959 — s'achève par la Bénédiction apostolique.

## Loi sur l'agriculture et l'économie laitière

On communique de source officielle: La commission consultative pour l'exécution de la loi sur l'agriculture s'est réunie le 28 septembre 1959, sous la présidence de M. J.-L. Barrelet, député au Conseil des Etats, et en présence de M. W. Clavadetscher, directeur de la division fédérale de l'Agriculture. Elle a examiné les mesures applicables à l'économie laitière à partir du 1er novembre 1959 et au sujet desquelles la commission de spécialistes du lait s'était déjà prononcée dans sa séance du 15 septembre 1959. Les mesures envisagées se fondent sur les dispositions de la loi sur l'agriculture et de l'arrêté sur le statut du lait, ainsi que sur celles de l'arrêté fédéral du 19 juin 1959 sur les mesures complémentaires d'ordre économique et financier applicables à l'économie laitière; ce dernier arrêté entrera en vigueur le 1er novembre 1959 s'il n'est pas fait usage du droit de référendum dans le délai imparti à cet effet.

La commission recommande tout d'abord de maintenir le prix de base du lait à 43 centimes par kg ou litre. La majorité des membres propose en outre de fixer à 2 centimes par kg ou litre de lait commercial et pour la durée d'une année le montant de la retenue destinée à assurer la participation des producteurs à la couverture des dépenses engagées en faveur de l'écoulement des produits laitiers. Le Conseil fédéral est d'autre part invité à instituer une taxe en vue de l'application des mesures propres à faciliter le placement du lait et des produits laitiers, telles que la publicité à l'étude des marchés, pour le cas où l'Union centrale des producteurs suisses de lait ne prendrait pas une telle décision à l'intention de ses membres. Si l'Union centrale assujettit à cette taxe les fournisseurs de lait commercial qui lui sont affiliés, le Conseil fédéral devrait percevoir une taxe auprès des producteurs non fédérés. En raison des difficultés d'écoulement des produits laitiers indigènes, la commission estime qu'il convient de prélever, dès le 1er novembre 1959, un supplément de prix sur les importations de crème et de poudre de crème; le taux en serait fixé conformément aux dispositions lé-

gales en vigueur et compte tenu des exigences de notre politique commerciale. Dans sa majorité, la commission recommande enfin de compléter l'ordonnance générale sur l'agriculture par des dispositions permettant de soumettre les importations de lait frais au régime du permis.

### L'affaire Jaccoud: L'instruction est close

Le juge d'instruction Moriaud a tenu une dernière audience, consacrée à l'affaire Pierre Jaccoud. Elle a duré une demi-heure seulement. Au cours de cette audience, le magistrat informateur a demandé au représentant de la défense et de la partie civile s'ils avaient de nouvelles questions à poser ou à faire valoir, et comme ce n'était pas le cas, il a déclaré close l'instruction. Le dossier de cette affaire, qui était à l'instruction depuis plus d'une année, va être transmis au procureur général, qui, à son tour, le soumettra à la chambre d'accusation qui décidera du renvoi devant la cour d'assises. On pense que l'affaire Jaccoud sera jugée cette année encore.

### Jeunesse dévoyée

Un commerçant bâlois qui s'était rendu lundi matin à Zurich pour affaires a été victime dans la soirée, entre 18 h. 30 et 19 h. 15 d'une agression sur l'Uetliberg près de Zurich. Il a été assailli par un jeune individu qui l'avait suivi dans une promenade. Après l'avoir saisi à la gorge, le jeune homme, encore inconnu, a jeté sa victime à terre et l'a dépouillé de son portefeuille et de son portemonnaie qui contenaient en tout 160 francs. Il lui a également pris ses lunettes.

MOSCOU. — M. Khrouchtchev, premier ministre soviétique, quittera Moscou mardi soir à 20 heures (heure suisse) pour Pékin, où il assistera aux fêtes du 10e anniversaire du régime communiste en République populaire de Chine.

## conseil national

# La loi sur les routes nationales

Le Conseil national poursuit, mardi l'étude de la loi sur les routes nationales.

M. Reichling (agriculteur Zurich) attire l'attention sur la réduction constante et rapide de l'aire agricole et souhaite que les tracés définitifs tiennent compte des intérêts majeurs de notre agriculture.

M. Eggenberger (soc., St-Gall) déclare que le groupe socialiste approuve le projet tel qu'il est présenté par la commission. Le moment n'est pas encore venu d'insérer dans la loi des dispositions pour la sauvegarde d'intérêts cantonaux et régionaux particuliers.

### LE GOTHARD

M. Maspoli (ccs, Tessin) relève que la place faite dans le plan d'aménagement des routes nationales à la route du Gothard, reléguée à l'arrière-plan, a causé une profonde désillusion dans son canton. Le gouvernement tessinois a fait part de ses sentiments aux autorités fédérales. L'aménagement rapide de la grande artère qui relie le nord et le sud de la Suisse et de l'Europe est urgent et ne saurait attendre jusqu'en 1980, si nous ne voulons pas être devancés par nos voisins. La solution doit tendre à l'établissement d'une voie routière praticable toute l'année de manière à sortir enfin le Tessin de l'isolement dans lequel il se trouve durant de longs mois.

M. Clottu (lib., Neuchâtel) pense que le classement des routes nationales en trois catégories ne peut donner entière satisfaction. Il demande des assurances s'agissant des routes de 3e classe à quatre bandes de roulement construites par quelques cantons. L'orateur demande aussi des précisions sur les zones de terrains réservées pour les autoroutes.

### CONCURRENCE RAIL-ROUTE

M. Etter, conseiller fédéral, pense que la concurrence que la route peut faire au rail n'empêchera pas les deux modes de transport de coexister. Les droits des propriétaires fonciers seront équitablement sauvegardés. La collaboration entre les services fédéraux et cantonaux est excellente. Le chef du Département de l'intérieur ajoute que la question de la route du Gothard fera l'objet d'une nouvelle étude. Il en sera de même pour plusieurs tracés qui ont donné lieu à contestation. On passe à la discussion des articles.

### ADOPTION DU PROJET

Le premier chapitre « dispositions générales » est approuvé avec quelques modifications rédactionnelles.

Le deuxième chapitre « construction des routes nationales » est adopté, avec de petits changements dans le texte proposé par la commission. Il en est de même des chapitres troisième « entretien des routes nationales et exploitation des installations techniques et annexes », quatrième « haute surveillance de la Confédération », cinquième « financement des routes nationales », sixième « dispositions d'exécution, transitoires et pénales ». Le chapitre relatif aux peines et mesures disciplinaires est biffé, vu qu'il fait double emploi avec les dispositions du Code pénal. L'ensemble du projet est voté par 130 voix sans opposition.

### ASSURANCE-MALADIE

On entend encore M. Gnaegi (agriculteur, Berne) qui préconise, par voie de motion, une révision partielle de la loi sur l'assurance-maladie, à l'effet d'augmenter les prestations légales et les subsides fédéraux.

Le chef du Département de l'intérieur accepte la motion pour étude.

## conseil des états

### Garantie fédérale

BERNE, 30 septembre, ag. — Le Conseil des Etats reprend ses travaux mardi soir, sous la présidence de M. Eusser (cons. Zoug). Un seul objet figure à l'ordre du jour, soit l'octroi de la garantie fédérale à plusieurs articles révisés de la constitution du canton de Zurich, fixant les attributions respectives du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et du Conseil de district. Sur rapport de M. Staehli (cons., Schwyz), la garantie est accordée par 41 voix, sans opposition et la séance est levée.

### CFF

## Changement d'horaire

L'horaire d'hiver des chemins de fer et autres moyens de transports entrera en vigueur le 4 octobre. Il sera valable jusqu'au 28 mai 1960. Comparé à celui d'été, l'horaire des chemins de fer n'apporte pas de sérieux changements à la marche des trains suisses et internationaux circulant sur les grandes lignes. On note, en revanche des modifications pour divers trains d'abonnés, pour les trains de sports et saisonniers.

## Berne veut rester Bern

Une société, dont le but est de défendre la langue allemande et qui porte le nom de « Deutschschweizerischer Sprachverein », publie la résolution suivante à propos du message du Conseil fédéral relatif à l'école de langue française de Berne: « Le « Deutschschweizerischer Sprachverein » voit, dans le message du Con-

seil fédéral à l'assemblée fédérale sur l'octroi de subventions fédérales à la fondation de l'école de langue française de Berne, une tentative compréhensible d'atténuer le mécontentement des fonctionnaires fédéraux romands.

Il constate, en revanche, avec étonnement et regret, que le message du Conseil fédéral fait du « cas particulier » de Berne un cas spécial qui ne concerne que les fonctionnaires de langue française. Le message ne tient pas compte des besoins exactement similaires des fonctionnaires de langue italienne ou rhéto-romanche, et encore moins des besoins des fonctionnaires de langue allemande vivant dans d'autres régions linguistiques du pays, besoins qui auraient dû être réglés simultanément. Aussi, le message apparaît-il comme visant à favoriser, de façon unilatérale, la minorité linguistique la plus importante. C'est ainsi que ce nouveau droit crée une nouvelle injustice.

Le « Deutschschweizerischer Sprachverein » espère que le Conseil fédéral, si le projet est accepté, prendra toute mesure susceptible d'empêcher que l'école de langue française de Berne ne devienne, avec l'aide de la Confédération, un instrument visant à porter atteinte à l'intégrité territoriale de la Suisse allemande en devenant « une île de pont de la civilisation française ». L'idéal suisse ne saurait admettre une tentative délibérée de déplacer les frontières linguistiques du pays. »

## Buck Ryan détective

(Copyright by Cosmopress)

Avant d'acheter votre voiture  
il vous faut absolument  
essayer la nouvelle, fascinante **FORD ANGLIA** de Luxe 1960

**Idéale pour les routes suisses...**

Boîte de vitesses sportive: 4 rapports à commande synchronisée par levier central. Accélération supérieure aux voitures de sa catégorie, 0 à 100 km en 28,5 secondes.

**Idéale pour les budgets suisses...**

Avec 5,7 litres jusqu'à 100 km — pour 41 ch au frein! Moteur de 997 cm<sup>3</sup> à course très réduite. Robuste et endurante comme l'ont démontré les tests sévères, sur plus de 800 000 km. **Prix Fr. 6 675.-**

**Idéale pour la famille suisse...**

La glace arrière à inclinaison inversée assure une plus grande garde au toit pour les passagers. Grand coffre à bagages aisément accessible.

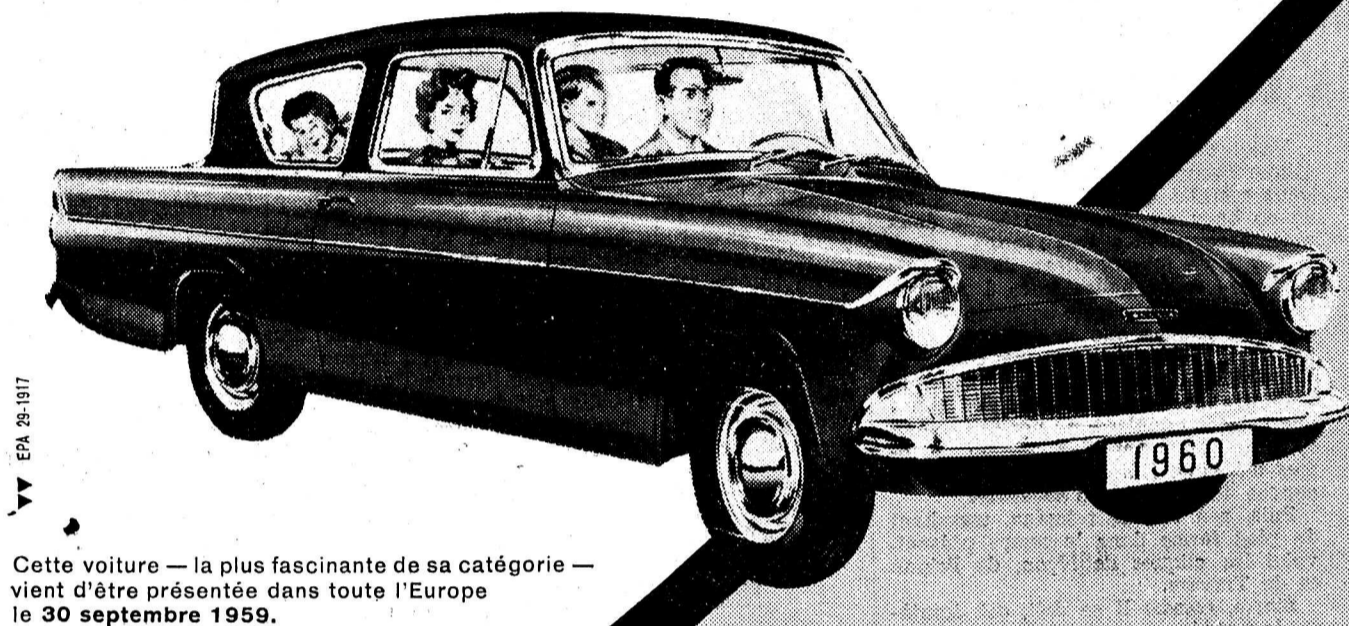
**Idéale pour le goût suisse...**

Une voiture alliant les qualités sportives aux belles lignes et au vrai confort. Une voiture faite pour vous apporter une satisfaction totale et une valeur durable — avant tout parce que c'est une FORD, réalisation universellement réputée du grand pionnier mondial de l'automobile.

**Fr. 6675.-**

**FORD**

gratit avec vous les degrés du succès!



Cette voiture — la plus fascinante de sa catégorie — vient d'être présentée dans toute l'Europe le 30 septembre 1959.

Distributeurs officiels FORD-ANGLIA  
**Garage du Rawyl S. A., Sierre. Tél. (027) 5 03 08**  
Montreux : L. Mettraux & Fils, Garage du Kursaal S. A.

Distributeurs locaux :  
Bex : Ach. Viscardi, Garage  
Brigue : Franz Albrecht, Garage des Alpes  
Charrat : René Bruttin, Garage du Simplon  
Collombey-Muraz : Garage Collombey, S. Alvarez  
Martigny : Marius Masotti, Garage de Martigny  
Montana : Pierre Bonvin, Garage du Lac  
Viège : Edmond Albrecht, Garage

**A vendre immédiatement véritables tapis persans fins**  
en partie très peu utilisés, dont :

- 1 Héritz (ancien) env. 250x350 cm.
  - 1 Bohara 220x315
  - 1 Afghan 240x340
  - 1 Chorassan (ancien) 320x415
  - 1 Täbriz 270x370
  - 1 Kirman, tapis de chasse (ancien) 260x350
  - 1 Sarouk 300x400
  - 1 Ghom 235x320
  - 1 superbe pièce de salon Teheran 320x350
- ainsi que divers petits tapis de 140x200 à 170x270. En bloc ou séparément. Prix avantageux. Paiement comptant.

Prière écrire d'urgence sous chiffre OFA 7176 Zr à Publicitas, Sion.

**Affaire à ne pas manquer**

Pour communes, industriels, commerçants et agriculteurs, à vendre quelques

**coffres-forts**

état de neuf. Bas prix. Ecrire sous chiffre P 2361 K, à Publicitas, Lausanne.

LISEZ ET FAITES LIRE « LE NOUVELLISTE »

**Couvertures de laine**

sortant de fabrication courante, ayant petits défauts, en partie presque invisibles sont offerts à des prix très bas. Demandez un choix en indiquant les mesures désirées:

- lits simples: 150x210 cm
- 170x220 cm
- lits doubles: 200x240 cm
- 230x250 cm



Couvertures de laine Schauenberg GR tel. 081 81417

**Lit double**

- comprenant :
- 2 sommiers tube acier
- 2 protège-matelas
- 2 matelas ressorts
- 10 ans de garantie

**Fr. 238.-**

Envois contre remboursement  
**CALAME-MEUBLES**  
Place Centrale 1  
Tél. 22 66 95  
**LAUSANNE**

LISEZ ET FAITES LIRE « LE NOUVELLISTE »

**A vendre**

cause départ: 1 fourneau de chambre; 1 cuisinière électrique « Maxim » 4 plaques; 1 table de cuisine. Le tout en très bon état. S'adresser sous chiffre C 418 au Nouvelliste, St-Maurice.

On offre à vendre une nichée de magnifiques

**petits porcs**

de six semaines. S'adresser à Barman Clovis, Choix.

A vendre, aux Ma-yens de Sion

**café-restaurant-pension**

avec 2 appartements. Terrain, jardins et magasins en bloc ou séparément.

Agence Dupuis & Contat, Sion.

**A vendre une belle VACHE**

grise, avec papiers, terme le 28 septembre, franche de tout. Chez Louis Dupraz, Cotterd, Bex. Tél. (025) 5 26 08.

LE NOUVELLISTE le plus fort tirage du canton

**CHEMINS DE FER FEDERAUX**

La Direction du 1er arrondissement des CFF cherche pour la section des bâtiments, à Lausanne

**1 architecte 1le éven. 1re classe**

Conditions d'admission: Etudes universitaires complètes et diplôme d'architecte. Connaissance de l'allemand.

Traitement: 8e, éven. 5e classe de traitement. Délai d'inscription: 25 octobre 1959.

S'adresser par lettre autographe et curriculum vitae à la Direction du 1er arrondissement des CFF, à Lausanne.

Entrée en fonction: A convenir.

**IMPRIMERIE RHODANIQUE**

travaux en tous genres

**IMMEUBLES A VENDRE**

à Bex, à proximité du centre: immeuble 2 appartements avec rural et dépendances, hangar, terrain 1000 m<sup>2</sup>, parfait état d'entretien, conviendrait à artisan, marchand de bétail, commerce de transports, etc.

Immeuble 4 appartements, construction style bernois, grandes caves voutées, terrain 1836 m<sup>2</sup>, parfait état d'entretien, rendement intéressant.

S'adresser au notaire Edmond Bertholet, à Bex (Tél. (025) 5 23 50).



Dans le monde, en temps de paix comme en temps de guerre, la Croix-Rouge se penche sur la misère.

AIDEZ LE COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE!



**VéGé** Offre pour l'automne

**Salami**

suisse 1 a le kg.

**9.80**

**Viande hachée**

PROFIT  
boîte 380 gr.  
1.85 — esc.

**1.76**

**Crème sandwich**

EXKI sans viande  
boîte 70 gr.  
— .85 — esc.  
avec 2 points VéGé

**-.81**

**VéGé**

# Dans le cadre de l'assemblée de l'Association suisse des banquiers L'économie suisse et le marché de l'argent

(Suite et fin)

## Le goût du risque diminue

Nous avons certes accordé des prêts d'investissements à nos pays voisins (700 millions). Cela rentre dans notre politique générale. Nous voulons aussi aider les pays sous-développés. Mais il faut y mettre de la mesure, car, malgré notre prétendue richesse, nous ne sommes pas une « grande puissance », nous restons un petit pays.

Mais ce qui fait le grand intérêt de la conférence — très courageuse — de M. le conseiller fédéral Streuli, c'est la discrimination qu'il établit entre l'action de l'Etat et celle de l'économie privée. Il suffit de le citer.

« A ce sujet il existe une tendance au pessimisme qui laisse entendre que l'économie privée ne pourra plus à l'avenir accomplir seule les tâches qui s'offrent à elle, en d'autres termes qu'elle ne pourra plus par ses propres moyens procéder aux investissements nécessaires. L'importance des changements intervenus se mesure au fait que l'industrialisation du XIXe siècle, comme aussi le financement des constructions ferroviaires il y a cent ans, eurent lieu sans aide de l'Etat et avec le seul concours des importations privées de capitaux. Depuis lors, le goût du risque des bailleurs de fonds a considérablement diminué et cela en contradiction avec le développement technique qui progresse à une vitesse folle. (C'est nous qui soulignons. Réd.)

Et nous ne voudrions pas passer sous silence ce passage fondamental :

## Sauvegarde du fédéralisme

« Le Conseil fédéral eut à s'occuper de requêtes tendant à ce que la Confédération intervienne dans l'octroi de prêts pour la construction de ces usines hydro-électriques. Il était parfaitement conscient qu'il s'agissait là d'une question d'une grande portée nationale. Mais l'octroi d'un prêt ou la fourniture de garanties aurait porté une grave atteinte aux principes de l'économie libre et du fédéralisme, la construction d'usines électriques étant considérée traditionnellement comme affaires des cantons, des communes et de l'économie privée, et certes pas d'une tâche de la Confédération.

Nous en étions arrivés au point que, même dans un domaine conventionnel comme celui de la construction d'usines électriques, l'on ébranlait, pour des motifs purement économiques, et cela sans scrupules excessifs, les fondements de la répartition des tâches qui avait fait ses preuves. L'Etat fédératif constitue pourtant l'alpha et l'omega de l'ordre confédéral tel que nous le concevons. Nous devons nous y tenir. L'opinion selon laquelle il est toujours et partout suranné de s'en tenir au passé ne doit pas nous induire en erreur. Il existe aussi des options fondamentales qui bravent le temps ; nous devons avoir le courage de nous y conformer même si'il nous en coûte. Nous devons être prêts à payer le prix de notre organisation fédérative ; les consommateurs aussi doivent être prêts à payer le prix et je crois qu'ils le sont. »

Ces idées saines, et M. Ch. de Loës a qualifié M. H. Streuli de « bon père de famille » dans la gestion des finances de la Confédération, le chef du Département des finances et des douanes les développe ainsi :

## Du financement des entreprises petites et moyennes

« Il est beaucoup plus conforme à notre structure particulière de ne recourir à l'Etat qu'en cas d'urgence absolue, et seulement dans la mesure de cette nécessité : cela signifie que, même lorsqu'une aide fédérale est accordée, certains principes doivent être sauvegardés, comme celui de la participation de l'Etat en cas de besoin seulement et à titre purement subsidiaire et du refus de soutenir un groupe d'intérêts particuliers. Pratiquement, cela signifie que les capitaux nécessaires doivent être réunis principalement par l'industrie et les banques et seulement pour une faible part par la Confédération. Ainsi l'influence de l'Etat, quantitativement du moins, serait restreinte à une mesure supportable. La fonction de chef d'entreprise et celle de banquier continueraient à appartenir au premier chef à l'économie privée, qui demeurerait responsable économiquement et techniquement. Enfin, ce système mixte de financement de la recherche et du développement technique devrait fonctionner dans le cadre d'un

ne organisation qui serait ouverte à tous les entrepreneurs intéressés, notamment aux entreprises moyennes et petites, particulièrement mises en danger par le progrès technique. »

Nous ne donnerons ici qu'une des conclusions de cet exposé en tous points remarquable :

## En conclusion

« Nous devons prendre conscience de ces nouvelles proportions et voir la nouvelle ligne d'orientation : plus grandes seront pour nous les difficultés en Europe, plus nous devons nous souvenir que les moyens techniques modernes nous donnent la possibilité d'être, en même temps que les autres, à n'importe quel point du globe. Ce que l'Europe était à nos grands-pères, le globe l'est maintenant à nous. Cette constatation peut être tout à la fois effrayante et encourageante, effrayante pour les timorés qui, brusquement arrachés de leur maisons où ils se cachent, sont plongés dans un vaste monde inconnu, encourageante pour les forts, pour ceux qui ont l'esprit d'entrepre-

se et qui voient dans des espaces plus vastes la possibilité de développer davantage leurs capacités. En ce domaine, je n'ai aucune anxiété en ce qui concerne les banques suisses. Elles sont si consolidées, si fortes, qu'elles peuvent parfaitement bien se vouer à de nouvelles tâches. »

« Il est vrai que des situations nouvelles et la nécessité de venir au bout de nouvelles tâches impliquent aussi souvent une nouvelle façon de penser. Il est donc nécessaire que nous ne nous attachions pas trop à d'anciennes conceptions comme, par exemple, de s'imaginer que l'ouest européen offre le maximum de sécurité pour les opérations financières parce que ces pays sont nos partenaires commerciaux traditionnels et parce que les conditions de vie chez nos voisins peuvent le plus facilement être observées par nous. »

« Les grosses pertes en biens et en capitaux que nous avons subies dans notre voisinage immédiat depuis un demi-siècle devraient être suffisantes pour nous démontrer que nous devons nous libérer d'un tel préjugé. » (Voir « Nouvelliste » de mardi 29.)

## 6e fête romande des fifres et tambours à Sierre Trois (?) p'tits tambours...

Tout d'abord, pardon Nyon, et vous, son distingué directeur, pour le texte erroné paru sous votre photo dans notre numéro de lundi. Vous n'aviez rien de carnavalesque et votre tenue fut impeccable en tous points. Dans mes notes, je l'avais même relevé, ainsi que votre courtoisie à répondre à ma demande :

« Que représente pour vous le tambour ? A-t-il un rôle vis-à-vis du pays ? »

Maint tambourinaire fut un tantinet perplexe ou embarrassé, mais d'autres avaient la répartie facile, bien que ne répondant pas exactement à la question :

« Le tambour est une invitation à la vaillance. »

« Le tambour est une musique virile et entraînante. »

« Le tambour est la musique folklorique par excellence. »

« Le tambour est l'instrument cher à nos aïeux parce que, de tous temps, il a symbolisé obéissance et discipline. »

« Dans une rencontre comme celle-ci, le tambour est un message de joie, un appel à se serrer les coudes, à resserrer ou à créer des liens d'amitié de village à village, d'une petite vallée à une grande contrée, d'un canton romand à un canton d'outre-Sarine et d'un pays à un autre. »

« Le tambour n'est pas essentiellement une musique militaire ; cependant, il suggère indéniablement ordre, mesure et bonne tenue. »

« Le cortège s'est formé. Sous la conduite de la toujours dynamique Géronde, suivie d'un peloton de notre fière gendarmerie valaisanne, il va traverser la ville en liesse et conduire la foule à la place de fête. »

Autorités, comités et demoiselles d'honneur donnant le ton, sourient à gauche, sourient à droite, et défilent en bon ordre.

Invité d'honneur, le groupe de Cologne dans sa coquette tenue qui rappelle un peu la marine, donne — tant par ses productions musicales que par ses prodigieux jeux de drapeaux — un aperçu de sa classe et de son savoir, à ceux qui, faute de place, n'ont pas eu le loisir de les admirer, la veille, lors de la soirée.

Bâle passe avec ses fifres et tambours, suivis de nombreux individuels parmi lesquels Lens fait très bonne figure. Pour Neuchâtel, voici le porte-bannière, le tambour et ses accompagnants. Granges-Soleure avec sa bannière de 1906 fait défiler des jeunes pleins de promesses et d'énergie. Passey aussi Saéli-Olten, Frohburg-Olten, Soleure dont on regrette que le groupe n'ait pas revêtu sa tenue de Carnaval de la veille, ce qui eût ajouté du piquant au cortège.

La Merula de Lausanne, dont le vétéran moustachu porte la bannière avec un respect et un orgueil évidents, met une note colorée et historique avec ses beaux costumes du 1er Empire (souvenir de la garde suisse au temps de Napoléon).

Stalden se taille sa part de succès : son groupe musical, en effet, est précédé d'une gracieuse cohorte de jeunes filles et femmes en costumes de la vallée avec les attributs inhérents à leurs travaux d'alpage. Un couple minuscule représente, dans des costumes rigoureusement authentiques, le couple des temps anciens.

Voici venir le Rhône, Delémont, la clique Zaehringia de Fribourg avec son petit armillaire et sa jeune fribourgeoise en beau costume escortée de deux ravissantes petites valaisannes.

Il y a de joyeux fifres, de vaillants tambours et de belles filles à Ausserberg, et un adroit porte-bannière. Avez-vous vu comme elle se déploie allégrement, sa bannière aux vifs coloris ? Genève, très allurée avec ses chapeaux à plumes et si élégante dans ses atours aux teintes exquises, ne pouvait mieux faire que nous apporter, par ses costumes d'époque (1602), quelques réminiscences de sa fameuse Escalade.

Puis, ran ran et rataplan, marchant de pied ferme dans le temps présent, voici les cliques de Nyon, de Brigue et de Travers.

Sierre, comme il se doit, est dernière de cordée.

Bien des choses intéressantes vont encore se passer sur le podium de la halle des fêtes, batteries par l'Union romande des tambours, distributions de prix et de couronnes. Au fait ? Les non-couronnés regrettent-ils davantage les lauriers ou d'avoir manqué la bise à si charmantes ambassadrices du pays du soleil ?

On appelle sur scène, pour un solo frénétiquement applaudi, le jeune Morf de Genève (17 ans), vainqueur de ces joutes pacifiques.

Pour terminer, laissons la parole à M. Mori, président de l'Union romande des tambours : « Sierre, pierre précieuse dans ton cadre enchanteur, nous sommes fiers d'être tes invités. » Il remercie et félicite le comité d'organisation de la fête d'avoir œuvré avec autant d'audace et de dévouement. La réussite est là pour couronner leurs efforts.

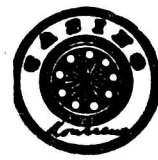
« Chacun ne peut être couronné, pas vrai ? »

« Qu'importe le classement ? ajoute M. Mori. L'essentiel n'est-il pas l'excellent souvenir que nous emporterons de ces journées vécues dans la fraternité et l'amitié ? »

Puis, l'orateur procède à la remise de la bannière qui sera confiée à Sierre, promue pour 4 ans au rang de capitale des tambours romands.

Jouez les fifres, roulez tambours, sonnez clairs, et bonne rentrée à vous tous !

Dominique.



Casino Montreux

Dès le 1er octobre, chaque jeudi et dimanche, dès 15 heures 45

## THE CONCERT

Orchestre sous la direction de Kurt Spindler. Entrée libre

## Tir de clôture à Martigny

Ce genre de manifestation est toujours attendu avec impatience par les membres actifs de nos sociétés de tir. Elle leur donne l'occasion, au terme d'une saison sportive bien remplie, de se retrouver tous à leur stand préféré, de mettre leur adresse une dernière fois à l'épreuve et de fraterniser parfois autour d'un bon plat de tripes. Du moins en est-il ainsi pour les tireurs martignerains et pour ceux qui, année après année, viennent se mesurer avec eux dans cette sympathique joute sportive.

Or, la Société de tir de Martigny a retenu la date du 4 octobre pour sa journée de clôture. Elle a établi un plan de tir simple et bien conçu pour donner satisfaction à chacun.

On pourra tirer pour la belle distinction (à choisir sur trois) de la société, aussi bien à 50 m. qu'à 300 m. Le concours de groupes (5 tireurs) sera doté d'un magnifique chevreuil pour le vainqueur. Les meilleurs « guidons » ou les plus chanceux pourront encore emporter avec eux jusqu'à 5 kg 500 de ce fromage de Bagnes dont la saveur n'est plus à vanter.

Répondant au vœu souvent exprimé, il n'y aura pas de concours de groupes à 50 m., mais une bonne cible sur laquelle, individuellement, il sera possible de gagner de beaux prix en nature. A la cible « Martigny », le 70 % de la recette ira aux trois cinquièmes des tireurs.

Bref, le plan de tir répondra certainement à l'attente des tireurs présents le dimanche 4 octobre. Comme l'année dernière, un tir au petit calibre sera ouvert aux dames comme aux messieurs. Avec distinction !

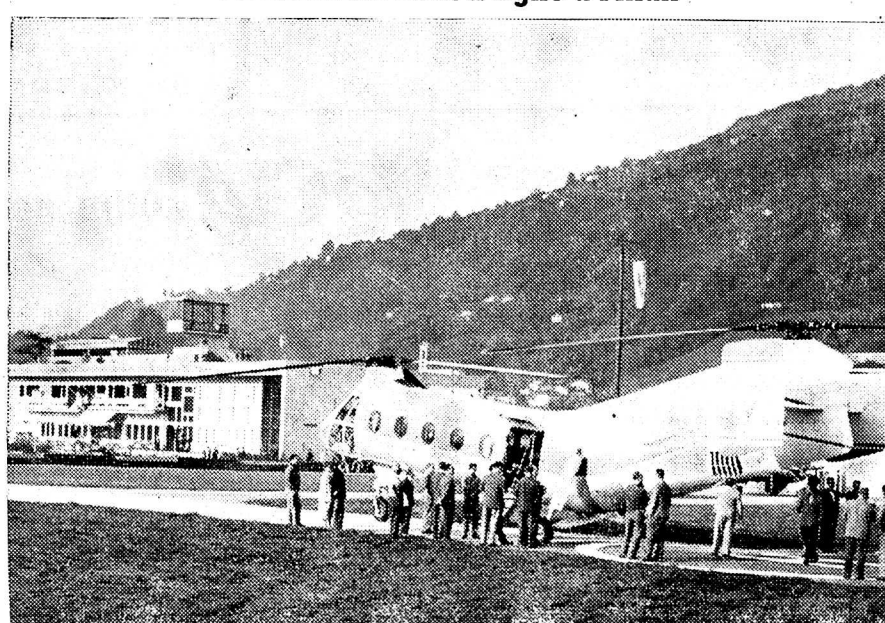


## Notre proposition

1. Suisse-Allemagne  
2 2 2 2 2 2 1 1 x x
2. Allemagne B-Suisse B  
1 1 x 1 1 x 1 1 x 1 x
3. Locarno-Mendrisio  
x x x x x x x 2 2 1
4. Red-Star - Bodio  
2 1 x 2 1 x 2 1 x 2 2 2
5. St-Gall - Höngg  
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
6. Delémont - Alle  
2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
7. Old-Boys - Baden  
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
8. Olten - Bassecourt  
x 2 x 2 x 2 x 2 x 2 2
9. Porrentruy - Moutier  
2 2 2 x x 2 2 x x 2 2
10. Wettingen - Berthoud  
x 2 x 1 2 2 x x 2 2 x
11. Etoile-Carouge - Malley  
2 2 2 2 2 1 1 1 x 1 1
12. Payerne - USBB  
1 1 1 2 2 2 1 1 1 2 2 2
13. Sierre - Soleure  
1 2 1 1 2 2 x 2 1 1 x 1

Sont encore invincibles en championnat : Mendrisio, Moutier, Old-Boys, Wettingen, Boujean, Soleure, Payerne. N'ont pas encore gagné : Etoile-Carouge, Malley, Delémont, Olten, Baden, Red-Star. Se sont distingués dimanche passé en Coupe suisse : Sierre, Payerne, Berthoud, Soleure, Alle, St-Gall ; par contre, ont été largement battus par des équipes de 2e ligue : USBB, Delémont, Baden, Locarno, Mendrisio. Et maintenant, faites vos jeux ! ...

## Le raccordement d'Agno à Milan



Entre Lugano et l'aéroport de Milan, il existe maintenant un service aérien par hélicoptère trois fois par jour, reliant Lugano à Milan - Malpensa - Via Restelli. Pour chacune des deux étapes, l'hélicoptère met 18 minutes en offrant 14 places. Au vol d'ouverture à bord de l'hélicoptère « V-44 » prenaient part : l'ancien conseiller fédéral Celio, le consul général à Milan, Lepori, le maire remplaçant de Milan, Giambelli, et le préfet Vicari.

## Appel du Président de la Confédération

La Semaine suisse rappelle chaque année à nos concitoyens la valeur du travail qui s'accomplit dans le pays. Elle constitue une sorte de synthèse des efforts que les chefs d'entreprises poursuivent avec leurs collaborateurs, leurs employés et ouvriers, dans le but de maintenir des positions économiques fondées sur l'esprit d'initiative et l'exigence de qualité. Le résultat de ce travail se traduit en chiffres, mais aussi en satisfactions morales qui sont les éléments moteurs du développement technique et du succès commercial. L'année qui va se terminer bientôt s'est déroulée, de manière générale, dans des conditions favorables à l'industrie, au commerce, à l'artisanat, au tourisme et à l'agriculture. Elle a donné à notre peuple des raisons nombreuses de se montrer reconnaissant. Ce sentiment dominera au cours de la Semaine suisse. Nous nous souviendrons pourtant que la prospérité ne doit jamais pousser à la quiétude, au contentement de soi, au sentiment que rien de meilleur ne saurait être recherché. En élargissant le champ de nos possibilités, elle nous impose le devoir de nous engager davantage, de soutenir avec force et résolution les communautés et les hommes qui passent par des circonstances difficiles et qui attendent de nous une attitude de solidarité.

Une Semaine suisse vraiment fructueuse soulignera ainsi que si le travail est source de prospérité, il est surtout un bienfait lorsqu'il permet à l'homme de se perfectionner, de vivre en dignité, d'agir pour le bien commun et d'y trouver une condition de son bonheur.

P. Chaudé  
Président de la Confédération

## Assemblée des conservateurs du Registre foncier

Siégeant sous la présidence de M. Jean Ruedin (Valais) dans les locaux du Bureau international du travail à Genève, les conservateurs du registre foncier suisse ont tenu leur 9e congrès en fin de semaine. Lors de l'assemblée générale, l'assistance entendit une série d'exposés de MM. Gerhard Eggen, chef de l'Office fédéral du registre foncier, Karl Heer, conservateur du registre foncier de Schaffhouse, et Charles Besson, conseiller juridique de la direction des mensurations cadastrales du canton de Vaud, sur la révision partielle du chapitre quatrième du Code civil suisse. Cette révision se rapporte aux dispositions sur la copropriété et à leur extension à la propriété par étage. M. Jean-Adrien Lachenal, professeur de droit à l'Université de Genève, parla du registre foncier et du droit privé international. Les participants visiteront samedi les bâtiments de l'ONU et assisteront dimanche, à une réception des autorités municipales genevoises.

## Une cible à portée de la main

Plus une cible est éloignée et plus on risque de la manquer, mais quand elle se trouve à portée de la main, les chances deviennent plus nombreuses.

Ainsi, celui qui prendra, pour le tirage du 3 octobre prochain, des billets de la « Loterie Romande » visera juste puisqu'il atteindra certainement l'un des deux buts et peut-être les deux à la fois qui s'offrent à sa vue.

Le premier but est de venir en aide, par le truchement de l'institution aux œuvres de bienfaisance et d'utilité publique qu'elle soutient de son argent.

Le second, c'est de tenter, dans de bonnes conditions d'enlever, ou de gros lots de Fr. 100 000.- et de 50 000.- ou alors un des nombreux lots intéressants qui, ce jour-là, seront distribués à la ronde.

N'hésitez pas à tenter votre chance !

## RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE —

et vous vous sentirez plus dispos

Il faut que le foie verse chaque jour un litre de bile dans l'intestin. Si cette bile arrive mal, vos aliments ne se digèrent pas. Des gaz vont gonfler, vous êtes constipé !

Les laxatifs ne sont pas toujours indiqués. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Les Petrites Pylules Carters pour le Foie facilitent le libre afflux de bile qui est nécessaire à vos intestins.

Végétales, douces, elles font couler la bile. Exigez les Petrites Pylules Carters pour le Foie. Ex. 2.35.

Les capsules WEKA  
à l'huile d'ail  
contre l'hypertension



# LOTÉRIE ROMANDE

# plus que 3 jours!

à ST-AUBIN (FR)

## Monsieur l'Assuré, vous avez raison! (3)



« Dites-moi, Monsieur l'Inspecteur, vous promettez à mon mari que notre prime RC va baisser l'an prochain... mais moi j'aime à compter en francs et centimes! On va payer combien? »

— Bravo, chère Madame, prenons un crayon et faisons le calcul!

... Vous me direz qu'il y a longtemps que j'aurais dû vous donner ces chiffres, mais sur ce point vous n'avez pas raison! Il nous fallait attendre que le Bureau Fédéral des Assurances ait accepté nos nouveaux tarifs et tous les aménagements qu'on y trouve. Tout va bien, voilà qui est fait!

Bon, voyons votre cas personnel, la police actuelle de votre mari. Vous étiez jusqu'ici assurés comme suit:

Fr. 100.000.— de lésions corporelles par personne, Fr. 200.000.— maximum par sinistre atteignant plusieurs personnes, et

Fr. 10.000.— pour les dégâts matériels.

Cela vous donnait une prime annuelle de Fr. 359.50.

Avec l'introduction de la nouvelle Loi sur la circulation routière, vous serez astreints à vous couvrir pour des montants minimums nettement plus élevés, soit:

Fr. 150.000.— de lésions corporelles par personne, Fr. 500.000.— maximum par sinistre atteignant plusieurs personnes, et

Fr. 20.000.— pour les dégâts matériels.

La comparaison est saisissante! Vous constatez vous-mêmes à quel point vous serez mieux couverts en cas d'accident!

Mais vous tremblez pour votre prime? Hé non, chère Madame, pour ces montants-là votre prime ne sera plus que de Fr. 343.—!

Et même si votre mari se décide à s'assurer pour la garantie globale de 1 million, sa prime ne sera toujours que de Fr. ... 357.—! Hé oui! Autant dire que l'assurance au million est mise à la portée de tous!

Ce calcul vaut pour le cas de votre 6 chevaux! Mais même si vous possédiez une 15 légère ou une Rolls-Royce, ce même tableau comparé des primes tournerait en 1960 à votre bénéfice! Pour la plus petite des voitures vous payez actuellement, par rapport aux garanties ci-dessus, Fr. 291.—. Dès l'an prochain, votre prime tombera d'un coup à Fr. 279.—, et pour le million à Fr. 290.—!

Voilà, chère Madame; et vous, mon cher Assuré, n'oubliez pas que la prudence paie! D'ailleurs, on vous fait confiance: dès l'an prochain nous déduirons d'avance de votre prime l'actuelle ristourne pour « conduite exempte de sinistre » et ce rabais supplémentaire sera porté à 20% la seconde année, puis régulièrement augmenté jusqu'à 40% la sixième année!

Voilà donc la bonne nouvelle, en francs et en centimes!

— Merci, Monsieur l'Inspecteur, mais je reviendrai bientôt avec d'autres questions...

Le 1<sup>er</sup> janvier 1960 entre en vigueur la nouvelle Loi sur la circulation routière. Elle appelle les possesseurs de véhicules à moteur à revoir leur police responsabilité civile auto dans la mesure où ils n'ont pas jugé prudent jusqu'ici de s'assurer au-delà des trois minimums légaux. Notre action d'information a pour objet d'inviter MM. nos assurés à nous demander tous éclaircissements utiles sur le cas de leur propre police RC qui, selon le cas, connaîtra de sensibles allègements.

Message collectif de 17 sociétés suisses qui pratiquent l'assurance responsabilité civile auto: Alba, Alpina, La Bâloise-Accidents, La Générale de Berne, La Genevoise, Helvetia-Accidents, Assuratrice-Accidents, Limmat, La Neuchâteloise, Suisse-Accidents, Union-Suisse, Nationale Suisse, The Northern, Union Paris, Mutuelle Vaudoise Accidents, Winterthur-Accidents, Zurich Accidents.



**SOTTENS.** — 7 h. Réveil à deux temps. 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 Finis des rêves. 9 h. 15 Emission radioscopique. 9 h. 45 Le Psautier Huguenot. 10 h. 10 Reprise de l'émission radioscopique. 10 h. 40 Danses antiques. 11 h. Emission d'ensemble. 11 h. 30 Refrains et chansons modernes. 12 h. Au Carillon de midi. Le rail, la route, les ailes. 12 h. 45 D'une gravure à l'autre. 13 h. 20 Au Concours international d'exécution musicale de Genève. 16 h. Heure. Le feuilleton: Les Trois Mousquetaires. 16 h. 20 Jazz aux Champs-Élysées. 16 h. 50 Trois musiciens français d'aujourd'hui. 17 h. 30 L'heure des enfants. 18 h. 15 Nouvelles du monde chrétien. 18 h. 30 Rendez-vous d'été. 19 h. 13 Micro-partout. 19 h. 13 Heure. Le programme. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 Le miroir du monde. 19 h. 45 Concert-sérénade. 20 h. 15 Questionnez, on vous répondra! 20 h. 30 Au Concours international d'exécution musicale de Genève. 22 h. 30 Informa-

tions. 22 h. 35 Le Magazine de la télévision. 23 h. 12 Musique patriotique.

**BEROMUNSTER.** — 12 h. 40 Orchestre récréatif. 13 h. 25 Imprévu. 13 h. 35 Chants d'automne. 14 h. Pour madame. 16 h. Orchestre champêtre. 16 h. 15 Histoires valaisannes. 16 h. 45 Sonates. 16 h. 55 Symphonie pastorale. 17 h. 25 Disques. 17 h. 30 Pour les enfants. 18 h. 05 Mélodies. 18 h. 25 Ensembles accordéonistes. 18 h. 40 Musique espagnole. 19 h. Actualités. 19 h. 20 Sports et communiqués. 19 h. 30 Informations. Echo du temps. 20 h. Orchestre. 20 h. 35 Discussion. 21 h. 35 Musique vocale et instrumentale, Rossini inconnu. 22 h. 15 Informations. 22 h. 20 Musique variée et choisie.

**TELEVISION:** Pour vous les jeunes. 17 h. 30 Les vacances de Pérol. 17 h. 35 Documentaire. 17 h. 45 Fabriquons un four solaire. 18 h. Le Sceptre d'Ottokar. 20 h. Météo et téléjournal. 20 h. 15 Fée sur glace: Holiday on Ice. 21 h. 20 Reflets du temps passé. 21 h. 45 Télé-Flash. 21 h. 55 Palais fédéral: Session d'automne des Chambres fédérales. 22 h. Dernières informations.



**MEUBLES D'OCCASION**  
Grand choix en salles à manger, chambres à coucher, studios, meubles divers, divans, canapés, etc.  
**C. Hinze-Marschall, Lausanne**  
ruelle Gd-St-Jean 5 (au-dessous du Café de la Placette) - Tél. (021) 22 07 55

**BREVETS d'invention**  
Walter Fr. Moser  
11, pl. du Molard  
Genève  
30 ans d'expérience

**Occasions!**  
A vendre  
1 moto-scooter 250 cc. Maico 1956.  
2 Fiat Topolino (moteur refait complètement).  
1 Morris (bon marché).  
1 Ford Anglia  
... et toujours de belles occasions VW avec garantie.  
Garage Olympic, A. Antille, Sion, Téléphone 2 35 82.

A vendre  
Divan Souplesse 80 x 190, garanti 5 ans, matelas laine, 15 kg., démontable, à 98,50  
**E. MARTIN, Sion**  
Tél.: 2 16 84

Une bonne cigarette pour 75 centimes?

Bien sûr, essayez donc la VIRGINIA

bleu sans filtre  
blanc avec filtre

20 CIGARETTES VIRGINIA

-.75

Un essai vous en convaincra!

**N'attendez pas... le dernier moment pour apporter vos annonces**

**Dr Coquoz SAINT-MAURICE DE RETOUR**

**LES HOMMES FONT LA CUISINE: VENEZ LE VOIR!**

Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 1959  
HOTEL DU CERF - MONTHEY - 20 HEURES 15

A l'occasion du grand

**concours des maîtres-queux amateurs**

animé par le fantaisiste **GEO MONTAX**

La séance est gratuite et publique — Chacun est invité  
On peut consommer

En attraction: démonstration de rock and roll par le Club de danse moderne - Montreux

Des jeux avec prix seront également organisés pour le public

**Pour se rendre à Monthey, un car est à disposition (transport gratuit). Inscription chez Auguste Amacker, St-Maurice**

Société du Gaz de la Plaine du Rhône et Le Rêve S. A.



# Visitez encore une fois la G/59 à Zürich

Expositions temporaires ;  
Dernières expositions de bouquets  
Orchidées, Chrysanthèmes, etc.

4 octobre :  
Dimanche des Musiques scolaires  
Dernier jour de l'exposition :  
Dimanche le 11 octobre 1959

## fermeture définitive dans 12 jours



Martine Carol... plus attrayante que jamais dans

### AU BORD DU VOLCAN

Un grand film d'aventure et de suspense.

En couleurs et Cinémascope. Attention ! Pour la reprise des séances du jeudi 1er octobre : 20 heures 45.

On cherche

### monteur électricien aide-monteur électricien

capable, avec permis de conduire, pour lumière et force. Place bien rétribuée. Entrée le plus vite possible.

Faire offres à M. Schneeberger, installations électr., Seedorf p. Aarberg. Tél. (032) 8 23 74.

Nous cherchons

### JEUNE FILLE

pour aider au ménage et s'occuper d'une petite fille de 5 ans. Bons gages et vie de famille assurés. Entrée tout de suite ou à convenir. S'adr. au Casino du Moulin, Porrentruy, Jura bernois, Tél. (066) 6 17 65.

### Employée de bureau

français-allemand, demandée par entreprise de Vevey. Salaire intéressant et conditions de travail agréables. Offres sous chiffre P. 70-12 V. Publicitas, Vevey.

Pour causes de transformations, à vendre en bloc ou par lots,

### agencements de magasins d'alimentation

comprenant banque avec éléments frigorifiques, casiers, etc.

S'adresser Société Coopérative de consommation, Lausanne. Tél. (021) 23 15 23.

On cherche pour gros chantier dans le canton des Grisons

### contremaître en Génie civil

pour la construction des galeries. Entrée immédiate ou à convenir.

Seul des candidats ayant de bonnes références sont priés d'adresser leurs offres avec curriculum vitae, prétentions de salaire et date d'entrée à Schindler, Entreprise de constructions S. A., Metzgerstrasse 9, Lucerne.

On cherche

### FILLE DE CUISINE

à côté chef. Bons gages et bon traitement assurés. S'adresser Clinique « Les Arolles », 15, avenue Champel, Genève.

### Sommelière

Café sur grand passage, Valais central, offre place stable et agréable à jeune fille soignée ; âge minimum 18 ans. Débutante acceptée. — Tél. (027) 2 11 51.

On cherche gentille

### sommelière

de confiance, dans bon café de campagne. Faire offres à Mme A. Rochat, Hôtel de la Croix-Blanche, Gingins sur Nyon.

Hôtel de Ville, Ollon, cherche une

### sommelière

Entrée à convenir. Tél. (025) 3 32 99.

On demande

### boulangier-pâtissier

capable, salaire 400 à 450 francs. Entrée de suite ou à convenir. Tél. (025) 3 63 85.

Atelier de couture cherche

### ouvrière expérimentée

Ecrire : Zanoli, couture, Av. Nestlé, Montreux. Téléphone (021) 6 35 68.

On demande une personne

dévouée et expérimentée, catholique, pour tenir le ménage et s'occuper d'une dame seule, âgée et malade. Bons gages, appartement confortable. Emploi pour une durée à convenir. Entrée au début d'octobre si possible. S'adresser au Nouvelliste, St-Maurice, sous chiffre G 420.

POUR MONTREUX

### Jeune fille

demandée (22-30 ans), sachant bien cuire, aimant les enfants. A côté personnel de maison. Traitements familiaux. Bons gages.

Ecrire sous chiffre H 421 au Nouvelliste St-Maurice.

On demande dans station

### sommelière

évent. débutante, gain Fr. 350.— à 600.— par mois. Entrée 10.10.59 ou date à convenir.

Faire offres écrites avec photo si possible à R. Mermod-Durgniat, Rest.-café Les Fontaines, Les Mosses. Tél. (025) 6 32 12.

### Fille de cuisine

aide de maison est demandée le plus vite possible. Nourrie, logée, blanchie. Bons gages. Café-restaurant du Paon, Moudon, VD.

A vendre

### compresseur

Maag pour VW, état de neuf. Bas prix.

S'adresser au Nouvelliste, St-Maurice sous chiffre F. 419.

### DUVET

Oreiller 60 x 60 7.50  
Traversin 60 x 90 13.50  
Duvet 110 x 150 27.50  
L'ensemble 48.50

E. Martin - Slon

Tél. (027) 2 16 84 ou 2 23 49. Rue des Portes-Neuves.

On demande jeune fille

pour ménage soigné, sachant faire la cuisine. Bons gages. Faire offres avec certificat à Mme Pitteloud, avocat, Sierre.

On cherche

### 1 vendeuse 1 apprentie vendeuse

Entrée de suite. S'adr. Henri Lugon, Chaussures, Grand-Pont, Sion.

Tea-room, glacier, région Vevey, cherche jeune fille comme

### SERVEUSE

nourrie, éventuellement logée, bons gains. Jeune fille honnête, présentant bien est priée de faire offres avec photo sous chiffre P. 3898 V. Publicitas, Vevey.

Docteur

### Louis LUDER

SEMBRANCHER

### ABSENT

à partir du 30 septembre.

Docteur

### Jean-Louis ROTEN

spécialiste médecine interne

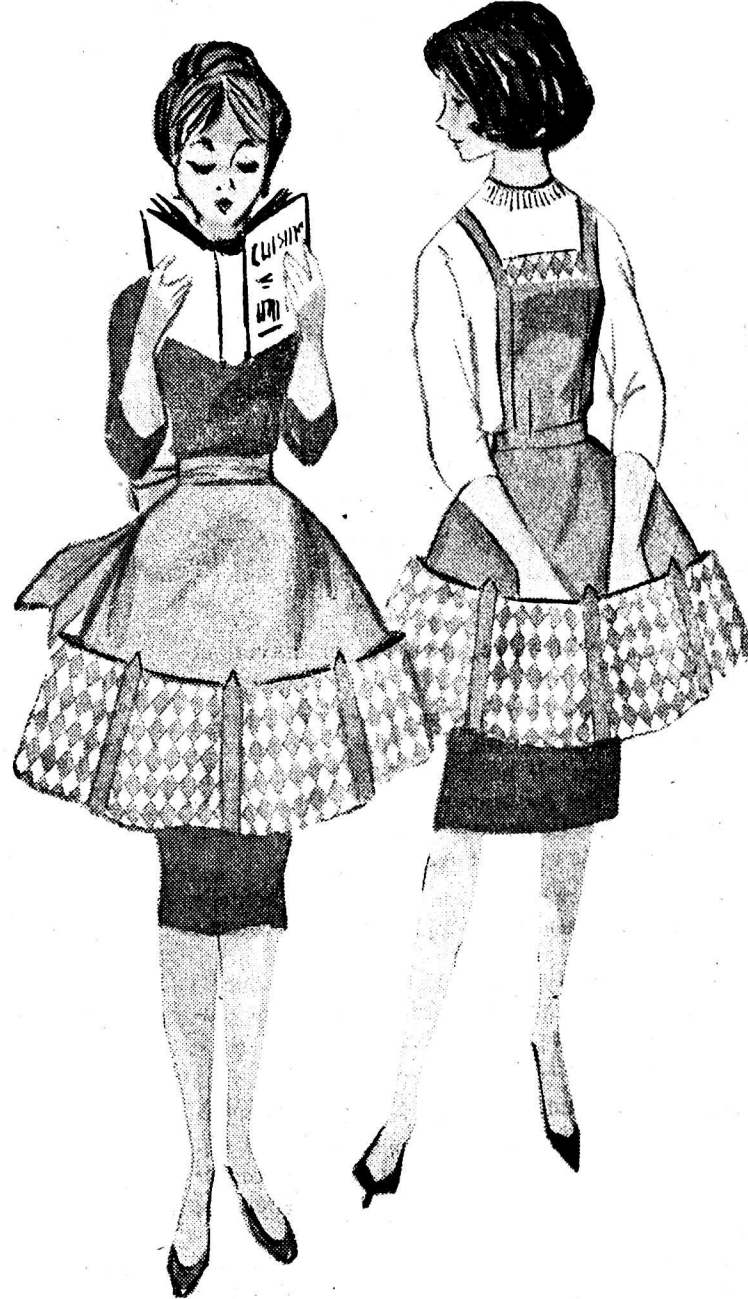
### DE RETOUR

A vendre de suite



type CJ 5 dernier mod., neuve, sortant d'usine, avec toute garantie, bâchée ainsi qu'une remorque neuve vente en bloc du tout avec env. Fr. 3000.— de rabais, y compris ristourne de douane soit env. 1000 fr., échange év. contre voiture. — S'adresser à Rob. Carron, agric., Châtaignier, Fully.

Lisez le « Nouvelliste »



### Nos deux vedettes « ARLEQUIN »

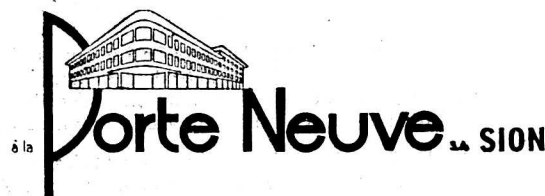
Demi-tablier avec 4 poches Tablier bavette 4 poches

Fr. 9.80

Fr. 11.80

unis avec garniture arlequin, en jolis coloris mode, corail, cyclamen, acqua, etc.

Naturellement



ALBERT ANTOINE  
Membre de la Société Belge des Auteurs  
S.A.B.A.M.

## Le Temps de la Patience

(Suite de « La Défaite Héroïque »)

82



Je descendais toujours vers le sud et j'avais pénétré dans cette zone interdite sans faire de rencontre dangereuse... Soudain, j'aperçus, très loin de moi et sur la droite, un uniforme gris-vert à casque massif ; c'était un soldat allemand escorté d'un chien-loup. Bien que ce personnage ne m'ait pas remarqué, je restai tapis dans le creux d'un fossé jusqu'à ce qu'il eut disparu au détour d'un chemin... Il fallait maintenant prendre de sévères précautions... Je me relevai et, en passant près d'une grange, je me chargeai d'un petit madrier comme si j'effectuais un transport dans la région. Au bout d'une demi-heure, et bien que je l'eusse fréquemment changée d'épaule, cette pièce de bois dur devint un lourd fardeau et, chaque fois que je voulais m'en débarrasser, une rencontre imprévue m'en empêchait. Je passai dans des endroits fréquentés où mon allure de portefaix endimanché attirait les regards plutôt que de les éviter. Je me déchargeai de cet encombrant colis en contournant un chalet ; son propriétaire ahuri me hêla pendant un bon moment dans l'intention visible de me le faire reprendre. Je fis la sourde oreille jusqu'à ce que j'eus disparu derrière une haie.

Le soleil descendait lentement sur l'horizon et l'heure allait bientôt être propice pour tenter d'affronter le dernier obstacle... Oui, c'était décidé ! Aujourd'hui même, je passerais en Suisse ; rien, à part un événement fortuit, ne pourrait me faire changer d'avis ! J'étais comme le cheval qui renâcle et sent l'approche

de son écurie. Je ne pouvais indéfiniment poursuivre mon cheminement périlleux le long de cette frontière enfin atteinte...

Je croisai une femme qui poussait devant elle deux chèvres grignoteuses. Sans hésitation, je l'interpellai :

— « Pouvez-vous me dire s'il y a loin d'ici aux bords du Doubs ?

— « Mais, mon bon garçon, vous le longez sans vous en rendre compte ! répondit-elle... Il vous suffit de vous diriger vers la gauche et descendre dans la forêt de sapins. Vous y serez dans un quart d'heure...

— « Il est large en cet endroit ?

— « Oh, couci-couça... En tous cas, je vous avise qu'il est interdit de le traverser !

— « Pourquoi ?

— « Parce qu'il fait frontière avec la Suisse !

— « C'est précisément là que je veux me rendre !

Elle faillit tomber à la renverse. A ses yeux, je faisais sans doute figure de héros.

— « Eh ben mon vieux ; vous, vous ne manquez pas d'audace ! dit-elle en s'appuyant sur son bâton.

— « Alors, vous croyez que la traversée est possible ?

— « Ben sûr si vous savez nager... mais, faites attention : le chemin qui longe la rive est fréquenté par des patrouilles allemandes !

— « J'y veillerai !  
— « Et puis, quand vous arriverez de l'autre côté, vous serez tout trempé et il n'y aura pas un cabinet de toilette pour changer de vêtements...

— « Ça, je m'en fous, ma brave dame ! répondis-je en la plantant sur le bord du chemin... Puis, me rendant compte de mon incongruité, je me retournai pour lui crier :

— « Excusez-moi, mais... je suis tellement heureux !

Je dévalais un sentier en lacet qui descendait en pente raide à travers une épaisse forêt de sapins. En dessous de moi et à mesure que j'avancais, un sourd grondement s'amplifiait et se répercutait en écho. Le crépuscule tombait rapidement et je me hâtais pour ne pas être surpris par l'obscurité. J'arrivai enfin au bord de la rivière... Là, j'éprouvai une cruelle déception. La fonte des neiges avait transformé ce paisible cours d'eau en un torrent impétueux. Des vagues mugissantes balayaient les berges avec fureur et se ruèrent en paquets d'écume à travers d'énormes quartiers de roc... J'étais arrêté au centre de ce chemin dangereux sur lequel pouvait surgir à tout instant une patrouille ennemie. Il n'y avait plus à revenir en arrière ; aussi, je me laissai couler dans l'élément en furie... Aussitôt, je fus pris dans des remous, sauvagement bousculé et lancé de droite et de gauche comme un simple bouchon. Mais ce bouchon avait bras et jambes... Je nageais avec vigueur pour me diriger vers l'autre bord... L'effort physique que je produisais était considérable et acharné ; la violence du courant paralysait mes mouvements. Néanmoins, je réussis à atteindre le milieu de la rivière... L'ardeur des eaux redoubla et me plaqua brutalement contre un bloc de rocher qui émergeait. J'y étais agrippé des deux mains et je respirais avec force... J'élevai les yeux : au-dessus de moi, les sombres falaises semblaient se refermer dans une obscurité grandissante. Dans le vacarme du ressac, je m'imaginai entendre des cris, des appels et des hurlements de démons

(à suivre)

### Largeur de vues ou pas d'ennemis à gauche ?

Avec les aménités d'usage (ça sonne de plus en plus faux et creux ces tirades sur le fanatisme et l'obscurantisme), le « Confédéré » nous donne son opinion sur la volte-face de Pierre Mendès-France.

Il ne trouve en somme rien d'étonnant à ce que ce grand radical d'hier ait passé au socialisme avec armes et bagages, c'est-à-dire avec ses amis et les amis de ses amis.

On nous dit qu'il faut être conservateur et conservateur du plus noir pour s'étonner qu'un homme puisse choisir le parti ou la fraction politique convenant le mieux à ses convictions.

On ajoute que le parti radical, qui a institué, entre autres libertés, celle d'opinion et de pensée, entend que chacun puisse profiter de ces biens précieux, même un conservateur.

Quelle largeur de vues !

Mais il y a une ombre au tableau. En effet, lorsque Andreas Zeller, alors conseiller national radical de l'Oberland saint-gallois, a quitté le parti parce que ses croyances religieuses l'empêchaient d'y demeurer plus longtemps, on a embouché une autre trompette au « Confédéré » et dans la chaîne des journaux radicaux. Il a alors été question de tout, sauf de liberté d'opinion et de pensée.

Et que dirait-on dans le parti de la tolérance à sens unique si un « ténor » de chez nous s'aventurait à suivre l'exemple de Pierre Mendès-France, mais en faisant un demi-tour à droite ?

Avis aux amateurs !  
L'indiscret.

### Election du Conseil des Etats Avis de la Chancellerie d'Etat

L'article 3 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 août 1959, concernant l'élection des députés au Conseil des Etats pour la période 1959-1963, porte que les partis ou groupes qui proposent des candidats doivent le faire au plus tard le lundi 15 octobre et que les noms des candidats seront publiés au Bulletin officiel le vendredi 9 octobre.

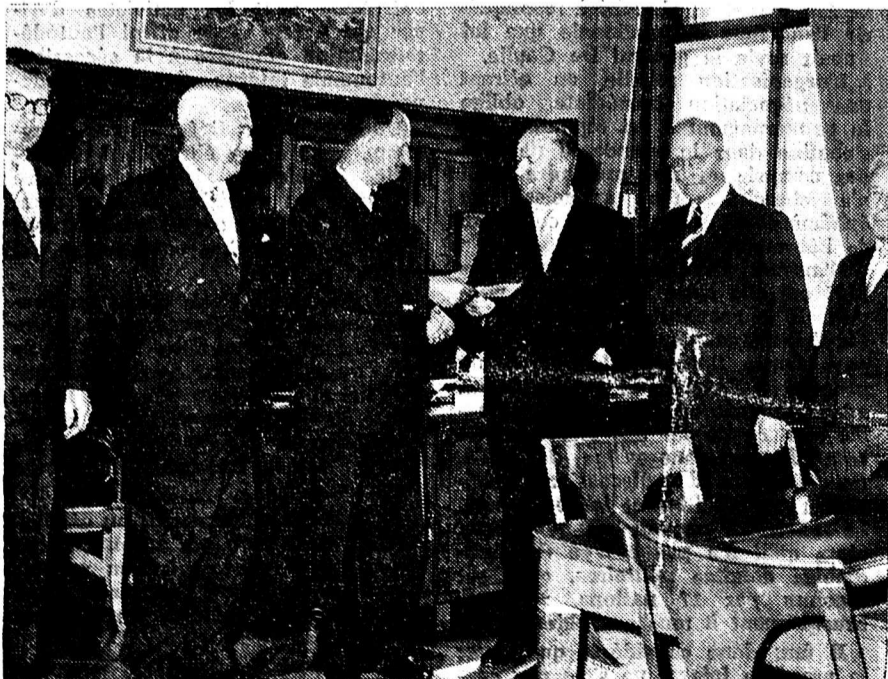
Cette date du 15 octobre a été indiquée par erreur au lieu de celle du 5 octobre, comme chacun a pu s'en rendre compte puisque les listes ne peuvent pas être publiées avant d'être déposées et que le 15 octobre ne tombe pas sur un lundi.

Tenant compte de cette erreur, le Conseil d'Etat a, par arrêté du 29 septembre, qui sera inséré au Bulletin officiel du 2 octobre, prolongé jusqu'au MERCREDI 7 OCTOBRE, à 18 HEURES, le délai dont il s'agit.

Le public est ainsi rendu attentif à ce que les listes de candidats pour les élections au Conseil des Etats doivent être déposées à la Chancellerie d'Etat jusqu'au mercredi 7 octobre 1959, à 18 heures. Il est, en outre, rappelé qu'elles doivent être munies de la signature de 10 électeurs au moins.

Pour la Chancellerie d'Etat, le Chancelier : N. Roten.  
Sion, le 29 septembre 1959.

### « Rendu avec remerciements »



A l'occasion du Tir fédéral à Bienne en 1958, le Conseil fédéral avait mis à disposition à un prix réduit la munition pour fusil, afin d'éviter un déficit éventuel. Grâce au grand succès financier de cette fête, la Société de tir est en mesure de rembourser la différence ce qui représente une somme de 80 000 francs. Notre photo montre (de gauche à droite): MM. Meier (président de comité des finances), König (président du comité des tirs), le président de la Confédération Chaudet, le conseiller fédéral Streuli, Dr Huber (président du comité d'organisation) et Wyssen (vice-président du comité d'organisation).

### Avis important à tous les patrons et apprentis Ouverture des cours professionnels : année 1959-60

Les cours professionnels des écoles de Chippis, Sion, Martigny et Monthey commencent dans la semaine du 5 octobre. L'horaire complet sera publié dans le Bulletin Officiel du 2 octobre.

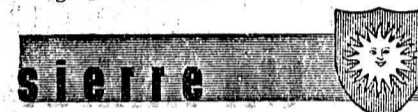
Service cantonal de la formation professionnelle



### LOECHE Trop encombrants camions militaires

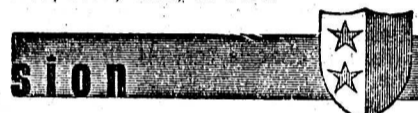
Une collision s'est produite, hier, entre une voiture allemande et un camion militaire sur la route de Loèche-Ville à Loèche-les-Bains.

Au cours de la même journée, un autre camion militaire s'est embourbé contre une voiture en stationnement à l'intérieur de Loèche-Ville. Dégâts matériels.



### Tirage de la Tombola de la Providence Numéros gagnants

Tous les billets se terminant par 97, 975, 679, et 927.  
Les numéros 2236, 195, 5576, 2534, 5135, 1739, 4378, et 3480.



### Trois gosses à l'aventure

Trois gosses de 12 à 15 ans, qui s'étaient échappés avant-hier d'un institut scolaire, à Sion, ont été retrouvés par la gendarmerie et la police de Veytaux. Le trio avait vécu pendant vingt-quatre heures de maraudage, passant successivement à Brigue, à Montana, pour prendre finalement la route de l'Ouest, « dans l'espoir, dirent-ils, de voir des cow-boys ! ». L'aventure s'est terminée par une bonne leçon... et un billet simple course pour Sion.



### Un enfant se fracture le crâne

Hier, le jeune Eddy Evéquoz, âgé de 12 ans, de Sensine, s'est fracturé le crâne au cours d'une chute à bicyclette.

Il est soigné à l'hôpital régional.



### ARDON

### Une moto en feu

Hier au soir, une moto portant plaques valaisannes 3141, appartenant à M. Gilbert Papilloud, coiffeur à Ardon, roulait le long du canal entre Sion et Riddes. A la hauteur de Leytron, la moto prit feu subitement alors que le conducteur était encore en selle. Rien ne put être entrepris pour épargner le véhicule qui fut complètement détruit.

### HAUTE-NENDAZ

### † M. Cyprien Praz

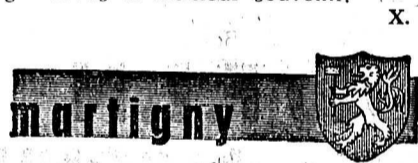
C'est avec une infinie tristesse que nous venons de conduire à sa dernière demeure M. Cyprien Praz, à Haute-Nendaz, décédé subitement à l'âge de 62 ans seulement. Une foule émue de parents et d'amis a tenu à rendre au défunt un ultime hommage de sympathie, d'amitié et de prières, hommage qui exprime mieux que n'importe quelle parole l'estime et la haute considération que M. Cyprien Praz s'était acquises dans son village et dans la Commune de Nendaz tout entière.

Avec lui, disparaît une figure paysanne typique, fidèlement attachée à son coin de terre, auquel le défunt voua le meilleur de ses forces et de sa vie. Travailleur infatigable, on le rencontrait par tous les temps et sur tous les chemins, accomplissant chaque jour sa tâche au plus près de sa conscience. Par son travail persévérant, par son sens inné des réalisations pratiques, il s'était acquis une grande expérience, dont a profité largement son entourage.

D'une grande discrétion, ne recherchant aucun honneur, M. Cyprien Praz voulait passer inaperçu, en semant le bien autour de lui.

Esprit profondément chrétien, il trouva toujours dans le culte de sa Foi, les forces nécessaires pour surmonter les innombrables difficultés parsemées sur son chemin. Son bonheur, il le trouvait dans sa famille, qui a été sa grande joie et qui lui fait honneur.

A l'heure où M. Cyprien Praz, après une vie toute de labeur et de peines, aurait pu jouir dans l'intimité des siens d'un peu de repos et de bien-être — combien mérités — Dieu l'a rappelé à Lui, sans doute pour lui accorder la plus belle des récompenses... celle du bonheur éternel promise aux bons et fidèles serviteurs. La séparation est certes dure et brutale pour sa tendre épouse et ses chers enfants, mais ils sauront accepter cette épreuve avec résignation en songeant au bel exemple laissé par le défunt, dont nous garderons le meilleur souvenir.



### FULLY

### Jeunesse conservatrice

Dans quelques jours, les jeunes conservateurs - chrétiens sociaux du Valais romand seront réunis à Sierre. Comme il a déjà été annoncé, cette journée du 4 octobre sera pour les jeunes de Fully non seulement celle du Congrès, mais aussi celle de leur sortie annuelle.

Voici les principaux points du programme :

- 0930 Rendez-vous au Petit-Pont : départ en cars.
- 1015 Messe à l'église de Sierre.
- 1130 Dîner dans le Bois de Finges ; emplacement : sur la droite de la route, 100 mètres avant la bifurcation pour le Val d'Anniviers. (Les cars quittent Sierre aussitôt la messe terminée).
- 1330 Cortège.
- 1930 Arrivée à Fully.

**Important :** En cas de mauvais temps, la modification suivante serait apportée à ce programme :

- 1130 Dîner non pas dans le Bois de Finges, mais à la cantine couverte dressée sur la place des Ecoles et mise à notre disposition très aimablement par les jeunes de Sierre.

Les membres du comité ont déjà recueilli de nombreuses inscriptions ; que tous ceux qui désirent aussi participer à cette journée facilitent l'organisation en s'inscrivant sans tarder.



### BAGNES

### La foire

Quarante-et-une têtes de gros bétail et quarante-neuf de petit bétail ont été amenées à la foire qui s'est tenue à Bagnes, mardi 29 septembre. De bonnes affaires y ont été traitées.



## DANS LE DISTRICT DE Monthey

### L'assemblée générale du H.-C.

Cette assemblée a eu lieu mercredi passé, à l'hôtel du Cerf.

Après que M. Balet ait retracé brièvement l'activité de la saison écoulée et rompu une lance en faveur d'une patinoire artificielle, dont la nécessité se fait de plus en plus sentir, M. André Rost annonçait que les comptes bouclaient par un déficit de 2 300.- francs, déficit dû à la construction d'un nouveau rink (3 000.- francs).

M. Balet salue ensuite la réapparition au sein du club de René Schreöter, membre fondateur de l'ancien UP Monthey, qui nous vient du HC Sion.

Le comité est réélu dans la composition suivante : président, M. Balet ; vice-président, Th. Monnay ; caissier, A. Rost ; secrétaire, J.-Cl. Colombara ; membres, G. Kaestli, A. Borella et P. Schönbelt.

Coaches : W. Widmer et Th. Monnay.

Vérificateurs des comptes : G. Schreöter et D. Girod.

L'organisation du loto (qui aura lieu dimanche prochain, à l'hôtel des Postes) est la dernière chose dont s'occupe l'assemblée, qui est levée à 22 h. 30.

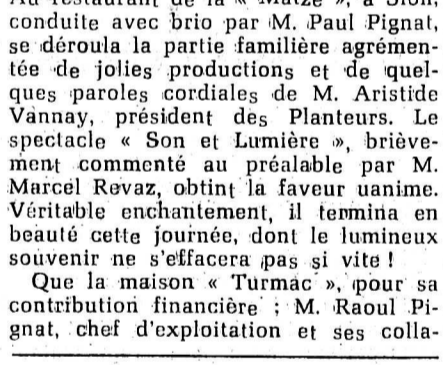
### VOUVRY

### Une magnifique promenade !

9 cars emmenaient, dimanche, les 263 participants à la traditionnelle promenade du Séchoir de Vouvry. En dépit du temps maussade, voire pluvieux, une gaieté de bon aloi régnait partout. A la Grande-Dixence, terme du voyage, la messe chantée par le « Chœur mixte » du Séchoir fut célébrée à la salle de cinéma, devant une assistance nombreuse et recueillie. Puis on fit honneur à l'excellent repas servi par d'accortes jeunes filles dans le seyant costume d'Hérémence. Par groupes de 50, sous la conduite de guides qualifiés et complaisants, la visite du barrage suscita un intérêt considérable. Cet ouvrage, au profil de type classique, constitué, avec ses 284 mètres de hauteur et 198,5 mètres d'épaisseur à la base, le plus haut et l'un des plus volumineux barrages du monde. Cette œuvre grandiose laisse toutefois rêver... La projection du film de Leo Müller « Barrages » compléta fort bien les explications reçues et permit de pénétrer plus profondément dans le travail humain, souvent humble et très pénible de chaque artisan de cette gigantesque réalisation au sein d'une nature belle sans doute, mais violente et souvent implacable.

Au restaurant de la « Matze », à Sion, conduite avec brio par M. Paul Pignat, se déroula la partie familiale agrémentée de jolies productions et de quelques paroles cordiales de M. Aristide Vannay, président des Planteurs. Le spectacle « Son et Lumière », brièvement commenté au préalable par M. Marcel Ravaz, obtint la faveur unanime. Véritable enchantement, il termina en beauté cette journée, dont le lumineux souvenir ne s'effacera pas si vite !

Que la maison « Turmac », pour sa contribution financière ; M. Raoul Pignat, chef d'exploitation et ses colla-



### SALVAN

### † Louis-François Gross

C'est par un faire-part paru dans le journal « Le Rhône » de lundi 28 septembre 1959 que j'ai appris le décès de ce brave citoyen. J'en fus très peiné, car Louis-François Gross était un ami très sûr.

Né et élevé au village du Trétien, ce village aux saines et robustes traditions, le cher défunt eut à cœur de leur vouer toute sa vie une inébranlable fidélité.

Par un labeur acharné, il sut tirer d'un sol, combien ingrat, un maximum de rendement.

Son intelligente activité trouva son plein épanouissement dans l'exploitation durant la belle saison de ce beau pâturage de Charravex.

Mais ses vignes de Plan-Cerisier eurent aussi une large part de sa sollicitude. Et quel plaisir il éprouvait dans son accueillant mazot d'offrir ce verre de vin parfumé à la poétique appellation d'« Arvine » !

Toutefois, son plus grand mérite a été certes sa sublime vaillance dans l'épreuve. Atteint depuis des années d'un mal incurable, et à propos duquel la science, malheureusement, est encore impuissante, jamais, à aucun moment, il ne se laissa abattre. Sa splendeur, mais surtout très chrétienne résignation, ne peut s'exprimer en paroles.

Louis-François Gross laisse un lumineux souvenir !

Qu'il soit permis à l'un de ses amis d'adresser à sa veuve, à ses enfants et petits-enfants, un témoignage de vive sympathie et de sincère condoléance dans leur incommensurable affliction.

R. C.

borateurs, pour la parfaite organisation de cette promenade, ainsi que toutes les personnes qui nous ont partout réservé un si sympathique accueil, reçoivent ici l'expression de notre vive gratitude et acceptent nos sincères remerciements.

Un participant.

### TROISTORRENTS

### Grièvement blessé à Pully

M. Fernand Berrut, âgé de 32 ans, domicilié à Troistorrents, qui passait, lundi après-midi, devant le café des Alpes, à Pully, a soudain été pris d'un malaise et a fait une violente chute sur la chaussée. Blessé au visage et souffrant d'une forte commotion, il a été transporté à l'hôpital cantonal de Lausanne, par les soins de la police de Pully.



### Nouveaux horaires « GUIDE GASSMANN »

Le Guide Gassmann, que l'on apprécie pour son format de poche, est fidèle au rendez-vous.

Cet horaire pratique, dont la couverture glacée offre un joli motif où les couleurs s'allient d'une façon heureuse avec les formes, est absolument complet bien que son format ne dépasse pas la grandeur d'un paquet de cigarettes ; il contient 544 pages parfaitement lisibles.

Le Guide Gassmann mentionne toutes les stations du réseau CFF des lignes secondaires, des funiculaires, des bateaux. Il donne également l'horaire des principales courses postales. On y trouve aussi les correspondances suisses et internationales les plus usitées.

Cet horaire, que l'on apprécie parce qu'il prend aisément place dans la poche des messieurs, qu'il n'encombre pas le sac à main des dames, s'obtient en deux exécutions différentes dont une avec registres imprimés destinés à 150 localités.

C'est un précieux auxiliaire pour le voyage.

L'horaire d'hiver, valable du 4 octobre 1959 au 28 mai 1960 est en vente aux guichets et aux kiosques des gares, dans les papeteries, librairies et chez l'éditeur W. Gassmann, à Bienne, dès le jeudi 1er octobre 1959.

### « FRIBO »

... l'indicateur complet, format idéal, poids plume, donne tout renseignement nécessaire sur le réseau total de nos communications publiques. 560 pages, cartes synoptiques, taxes de transport ; liste des stations alphabétique, couverture moderne et indestructible — un vrai bouquet d'avantages pour un prix favorable (Fr. 2,25).



Monsieur Séraphin FAVRE, à Granges ;

Monsieur et Madame Pierre FAVRE-MARTIN, à Granges ;

Madame et Monsieur Olga KOLLY-FAVRE, à Genève ;

Madame et Monsieur Josiane SINGRIST-FAVRE, à Sierre ;

Monsieur André FAVRE, à Granges ;

Madame et Monsieur Mathilde DUBUIS-ALBERGONTI et leur enfants, à Granges ;

Monsieur et Madame Rodolphe FAVRE-BRUCHEZ et leurs enfants, à Martigny-Bourg ;

ainsi que les familles parentes et alliées

ont la grande douleur de faire part du décès de

### Madame

### Thérèse FAVRE née ALBERGONTI

leur très chère épouse, mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, enlevée à leur tendre affection, dans sa 52e année, à l'hôpital de Sion, après une longue et douloureuse maladie, munie des Saints Sacraments de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Granges, le jeudi 1er octobre, à 10 h. 30.

Priez pour elle.

Cet avis tient lieu de faire-part.



L'Association suisse des Invalides, section du Valais central, a le pénible devoir d'annoncer le décès de

### Monsieur Théop BITTEL

son cher et dévoué président.

L'ensevelissement aura lieu à Sierre, mercredi 30 septembre, à 10 heures.

# Pour accélérer la suppression des passages à niveau

Les CFF proposent une action de solidarité aux usagers de la route

## Elle impliquerait l'augmentation de 1 ct. du prix de l'essence

Dans un pays comme la Suisse, où les réseaux routiers et ferroviaires sont si denses, il est inévitable que rails et routes se croisent souvent. L'essor prodigieux de la circulation automobile et, dans une bien moindre mesure, de la circulation des trains sur certaines lignes a eu pour effet une utilisation beaucoup plus grande qu'autrefois des passages à niveau.

Ces derniers temps, quelques graves accidents se sont produits à des passages à niveau non gardés des CFF. Des critiques parfois très violentes et des reproches injustifiés ont été adressés à la direction et au personnel des CFF. Amenés à dire leur avis, ceux-ci ont tenu à saisir l'occasion de se prononcer une fois de plus sur le problème général des passages à niveau et celui de leur sécurité ou de leur suppression.

Entre le rail et la route, la résistance au roulement est faible, d'où la nécessité pour le mécanicien d'avoir une distance suffisante pour arrêter son train; cette distance, ou chemin de freinage, peut aller jusqu'à 800 m. selon la vitesse du convoi et la déclivité de la ligne. C'est un principe physique auquel on ne peut rien changer. Si l'on voulait exiger du chemin de fer qu'il adaptât la vitesse de ses trains aux conditions de visibilité, cela équivaldrait en fait à demander son immobilisation.

## Les améliorations apportées jusqu'ici

De tous temps, les chemins de fer ont intensément travaillé à améliorer les conditions de croisement de la voie ferrée et de la route. Depuis leurs débuts, ils ont contribué à la suppression de plus de 1900 passages à niveau, consacrant à l'opération une somme supérieure à 300 millions de francs. En plus de cela, de nombreuses mesures ont été prises pour augmenter la sécurité de la circulation routière aux croisements rail-route encore existants. On a posé des feux clignotants à 107 passages à niveau et, à titre d'essai, des demi-barrières à cinq autres. Pour améliorer le service des barrières et réduire la durée de l'attente, on a installé des dispositifs d'annonce des trains à 86 postes de garde-barrières commandant au total 166 barrières et placé des signaux routiers supplémentaires à feux rouges à 49 passages à niveau.

Il ne saurait jamais être question que le chemin de fer poursuive seul la suppression des passages à niveau ou l'amélioration des conditions de sécurité à ces endroits névralgiques. Il y a à peine deux ans, les Chambres fédérales ont clairement réglé cette question dans la nouvelle loi des chemins de fer, entrée en vigueur au milieu de l'année dernière. Les CFF alimentent depuis plusieurs années déjà une réserve afin de pouvoir entreprendre tout ouvrage prêt à l'exécution. Leur projet de budget pour 1960 prévoit à nouveau le versement de 5 millions de francs à cette réserve. Les résultats de cette politique ne se sont pas fait attendre. Ces seules dernières années, 53 passages à niveau ont été remplacés par des passages supérieurs ou inférieurs. Depuis le 1er janvier 1959, des crédits de plusieurs millions de francs ont été accordés pour 18 autres passages, et de nombreux projets sont en préparation.

### Stabilisation du nombre d'accidents aux passages à niveau

C'est grâce aux efforts conjugués des autorités routières et ferroviaires que l'on doit une stabilisation quasi complète du nombre des accidents aux passages à niveau des CFF depuis la guerre, quand bien même la circulation sur les routes s'est considérablement accrue et les autres accidents ont augmenté. En 1958, sur 42 564 accidents de la circulation routière, 100 (soit le 0,23%) se sont produits aux passages à niveau des CFF. Ce qui est inquiétant, c'est que, dans la seule année 1958, 28 barrières de passages à niveau ont été enfoncées malgré la présence de signaux et de revêtements réfléchissants (scotchlite) et que, comme l'a montré une enquête, nombre d'usagers de la route n'observent souvent pas les signaux à feux clignotants et cher-

### Polisseur polisson

GENEVE, le 30 septembre. AG. — La police genevoise a arrêté un polisseur, âgé de 28 ans, qui s'était évadé à la mi-juillet des établissements pénitentiaires de la Plaine d'Orbe, où il purgeait une peine de 15 mois de réclusion prononcée pour vols et escroqueries. Cet individu, qui est un repris de justice notoire, était expulsé du territoire genevois et avait été hébergé depuis le moment de son évadement jusqu'à aujourd'hui par un ami, qui a été inculpé d'entrave à l'action pénale et relaxé. Quant à l'évadé, il a été remis à la police vaudoise pour être reconduit dans les établissements d'où il s'était enfui.

chent à franchir un passage à niveau juste avant l'arrivée du train.

### Une proposition des CFF

Etant donné l'intérêt tout particulier qu'a chaque usager de la route à une suppression accélérée des passages à niveau, les CFF se demandent si, aujourd'hui où le prix de l'essence est incomparablement bas, une œuvre de solidarité du trafic routier motorisé pour la suppression des passages à niveau ne serait pas indiquée. En majorant pour cela d'un centime seulement le prix de l'essence, notre pays atteindrait sensiblement plus vite le but envisagé.

Maintenant, si l'on part de l'idée que les passages à niveau des CFF peuvent être supprimés, non pas d'un seul coup, mais à un rythme plus rapide au moyen d'une œuvre de solidarité, il faut respecter un ordre d'urgence permettant de concentrer main-d'œuvre et moyens financiers

sur les ouvrages les plus importants. Les organes des CFF ont établi, il y a un an déjà, une première liste des passages à niveau; cette liste est actuellement examinée par l'ACS et le TCS, de même que par l'Inspection fédérale des travaux publics.

### Sécurité renforcée aux passages non gardés

Indépendamment de ce qui précède, les CFF voueront toute leur attention à l'amélioration des conditions de sécurité aux passages à niveau qui ne peuvent pas être remplacés par des passages supérieurs ou inférieurs, ou ne peuvent pas l'être avant longtemps. Mais il leur est absolument indispensable d'avoir un appui plus grand de la part des autorités routières. Le plus opportun serait probablement de placer, à titre transitoire, des signaux « stop » à un plus grand nombre de passages à niveau non gardés ouverts au trafic public ou même à tous ces passages.

## La réponse du F. L. N. devant l'assemblée de l'ONU

NEW-YORK, 30 septembre. ag. (AF P). — Le ministre des Affaires étrangères d'Irak, M. Hachim Jawad, a demandé, mardi, à la France, à la tribune de l'ONU, d'accueillir la réponse du « gouvernement provisoire de la république algérienne » aux propositions du général De Gaulle « avec la même attitude conciliante » qui marque, à son avis, cette réponse, et d'entrer en pourparlers avec ses représentants comme ils le demandent.

Il a accueilli avec une extrême satisfaction les signes de la détente est-ouest, proclamé sa solidarité avec le monde arabe et dénoncé Israël comme « le cheval de Troie de l'impérialisme ».

Pour le ministre des Affaires étrangères de Birmanie, M. Chan Tun Aung, les propositions de paix pour l'Algérie énoncées par le président De Gaulle constituent « un fait nouveau d'une très grande importance ». Tout en réservant sa position sur ces propositions et la réaction qu'elles ont suscitée, le ministre birman a déclaré : « Nous apprécions à sa juste valeur le désir de paix du président De Gaulle et nous espérons que cette nouvelle orientation mènera à des négociations de caractère politique, qui étaient l'essence des résolutions des Nations Unies au cours des sessions précédentes ». L'orateur reconnaît la complexité

du problème algérien. Il exprime l'espoir que, « sous la sage direction du président De Gaulle, la France pourra et saura élaborer un règlement mutuellement acceptable qui soit conforme à ses grandes traditions libérales et aux aspirations légitimes du peuple algérien ».

Le représentant de la Chine nationaliste, M. Tingfu Tsiang, s'est déclaré en faveur de toute initiative pour examiner, au cours de la session, « les atrocités commises par les communistes au Tibet ».

Pendant l'intervention du D. Tsiang, les délégations de l'Irlande et de la Malaisie ont demandé officiellement par écrit l'inscription de la question du Tibet à l'ordre du jour de l'assemblée et ont invité l'assemblée, dans un aide-mémoire accompagnant cette requête, à réclamer le rétablissement des libertés civiles et religieuses de la population tibétaine.

### Fête des vendanges de la Côte

La 10<sup>e</sup> fête des vendanges de La Côte, que préside M. J. Gaillard, sera, on peut le dire, belle entre toutes. Merges ne néglige aucune peine pour que les spectateurs soient ravis. Selon la tradition, le corso fleuri, organisé par la Société industrielle et commerciale, connaîtra de nombreux animateurs, plusieurs écoles ayant inscrit de fort jolis groupes. Le soir, « Vieilles guimbarde... vieilles dentelles » défileront dans la ville illuminée, ce qui donnera un lustre de plus à la décoration des vitrines nous faisant entrevoir « Les trésors de nos villages ».

Dimanche, le cortège folklorique verra un nombre de chars réjouissants. La qualité, tout comme le vin de La Côte, sera généreuse et très plaisante.

● GENEVE. — On apprend le décès, survenu à Genève, à l'âge de 73 ans, de M. Joseph Alix, qui, pendant une quarantaine d'années, a été rédacteur de la « Tribune de Genève ». Le défunt retraité, n'en continuait pas moins à exercer ses activités professionnelles au sein du journal où il avait fait toute sa carrière. Il avait aussi, pendant de nombreuses années, été officier-commandant du corps de musique « La Sirène » de Genève.

## Bilan terrible du typhon « Vera » au Japon : Trois mille morts et disparus



Le Japon a subi dans la nuit de vendredi à samedi le typhon le plus violent qui ait été enregistré depuis plusieurs décades. Les équipes de sauvetage (notre photo) cherchent encore quelque 1 500 disparus. Le nombre des sans-abri dépasse un million.

## L'aventure du ballon zurichois Un million de dégâts

— L'émotion créée par l'atterrissage forcé du ballon sphérique suisse lundi soir était à peine calmée lorsqu'arrivèrent les premières plaintes au bureau de police de Dole.

Cheminiées rasées, tuiles arrachées, antennes de télévision décapitées, toitures percées, l'aéronef tout comme le « Petit Poucet », avait marqué son passage dans la région doloise cotoyant à chaque instant la catastrophe.

Les dégâts s'élevaient à un million de francs. Cette somme ne semble pas inquiéter les aéronautes suisses, ceux-ci ayant une assurance

pour dégâts causés aux tiers, accidents corporels, etc. Tout heureux de s'en être tirés à si bon compte, les aéronautes suisses reçurent dans la nuit la visite de nombreux amis venus de Zurich. Ils sont repartis par une voie plus normale ce matin dans leur pays et se souviendront longtemps de cette chevauchée sur les toits de Dole.

D'autre part, on a appris que le quatrième aéronaute qui avait sauté à terre lors de la tentative d'atterrissage avait fait de l'auto-stop à Delle et avait regagné la Suisse où il a pu retrouver aujourd'hui ses camarades.

### Au groupe conservateur L'élection d'un juge fédéral

BERNE, le 30 septembre. AG. — Le groupe conservateur - chrétien social a décidé d'appuyer le candidat du parti P.A.B., M. E. Schmid, au poste de juge au Tribunal fédéral. Le président du groupe, M. Condru, a remercié les parlementaires conservateurs qui ne se présenteront pas aux prochaines élections, soit les conseillers aux Etats Staehli (Schwyz), et Moulin (Valais), et les conseillers nationaux Rohr (Argovie), Eugster (St-Gall), Gressot (Berne), Beck (Lucerne), Cottier (Genève) et Masina (Tessin). Le colonel commandant de corps Annasohn, chef de l'Etat-major général, a enfin fait un exposé sur la réorganisation de l'armée. Avant la séance, les membres du groupe avaient dîné en compagnie des conseillers fédéraux Eitter et Holenstein.

### Mort du meilleur coloriste anglais

— Sir Matthew Smith, peintre anglais classé parmi les plus grands pour son utilisation de la couleur, est mort, mardi, à Londres, à l'âge de 79 ans.

Il était l'un des rares artistes contemporains à avoir eu une exposition personnelle à la Tete Gallery. Ses thèmes favoris étaient les fleurs, les fruits, les paysages et les nus. Ses toiles ont été acquises par des musées et des collections privées du monde entier. Il était gravement malade depuis quelques mois. Sa femme Gwen Salmond, peintre elle-même, était morte l'année dernière à l'âge de 80 ans, après 46 ans de mariage.

Ancien élève de Matisse, il n'exposa sa première toile « Lilas » qu'à l'âge de 36 ans, mais acquit ensuite une rapide notoriété, pour être considéré comme le meilleur représentant du « fauvisme » en Angleterre, et le meilleur coloriste anglais.

## Parler ou se taire ?

La réponse du FLN provoque des réactions contradictoires. Les uns l'estiment inutile, car le général De Gaulle n'a jamais sollicité de réponse.

Les autres la jugent inacceptable, tant les exigences sont élevées. Le FLN, au prix de concessions apparentes, a surtout cherché à reconquérir l'audience internationale que lui avait ravie le général De Gaulle.

L'organisation rebelle, en offrant une négociation immédiate, oblige le gouvernement à lui répondre. S'il s'obstine dans le silence, il ne sera pas compris et l'on prétendra qu'il n'a cherché qu'un adoucissement éphémère de l'inquiétude coléreuse de l'étranger.

D'autres, enfin, estiment que le FLN est allé aussi loin qu'il le pouvait. Il a renoncé au préalable de l'indépendance, à la rencontre en pays neutre. Il accepte le référendum proposé à l'Algérie et implicitement admet de voir sa représentativité remise en cause par des élections. Ce sont là des concessions de taille. Pour le reste, des discussions précises seront ou modifieront les exigences. Le FLN ne pouvait quand même, alors qu'il n'a pas essuyé d'irrémédiables défaites militaires, qu'il est reconnu par 17 nations, renoncer brusquement à tous ses objectifs.

Il faut donc considérer que, pour la première fois, il ne s'est pas cantonné dans le refus et qu'il a contribué à bouger d'un pouce la porte entrebâillée par le général De Gaulle.

Il n'est certes pas encore question d'une négociation directe, mais de pourparlers, voire d'entretiens plus ou moins officieux dans lesquels les deux partenaires chercheraient des

points d'accord. Ceux-ci ne peuvent être obtenus que si le général accélère le mouvement par de nouvelles propositions. Le voudra-t-il et, s'il le veut, le pourra-t-il ?

Les activistes des deux bords s'efforceront d'empêcher tout entretien, mais les plus menacés par d'éventuels entretiens sont les activistes d'Alger qui voient avec effroi l'autodétermination conduire à la sécession, l'autonomie interne aboutir à l'indépendance.

Une politique figée depuis longtemps vient d'être ébranlée. Les nouvelles impulsions risquent de faire démarrer un véritable rouleau compresseur. Mais si ces impulsions sont détruites, c'est une catastrophe qui menace.

Le silence de Paris cache un profond embarras. Répondre favorablement, c'est reconnaître le FLN. Se taire ou se contenter de rappeler que le général offrait un plan sur lequel il est inutile de revenir, c'est se déconsidérer et provoquer, en plus de graves ennuis intérieurs, l'intervention américaine.

Négocier officieusement ou officiellement, c'est accélérer à l'extrême un processus de décolonisation et cela dans des conditions désavantageuses.

Bref agir est nécessaire, mais dans quel sens ?

Le général De Gaulle a beau être seul responsable de la politique algérienne, il n'en subira pas moins de fortes pressions émanant de milieux français très différents les uns des autres et de milieux étrangers.

De son silence ou de sa parole dépend un redoutable avenir.

Jacques Helle.